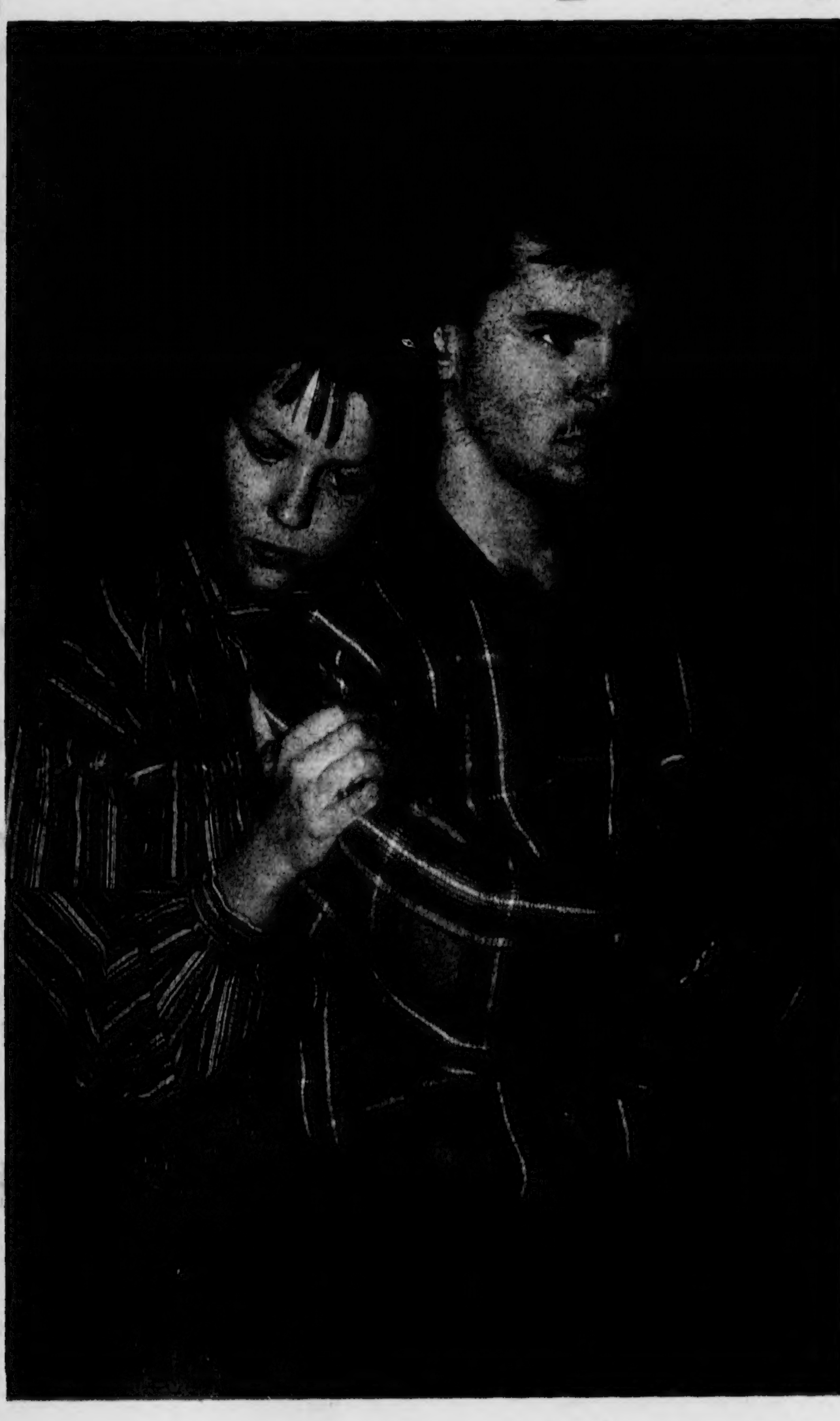
L'événement de la semaine!

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Volume 70 No 26 Saint-Boniface, le vendredi 14 octobre 1983

Le 8e Coup de pouce est lancé !



La première!

C'est vendredi la première de la 58e saison du Cercle Molière, avec la pièce Katchauchen de Jean-Guy Roy, une présentation de La LIBERTÉ.

On reconnaît dans la photo Brigitte Léger et Jude Roy du Cercle. Ne manquez pas l'avant-papier sur le sujet dans nos pages culturelles.

1. Une **première** dans l'histoire du Coup de pouce: les **11 000 foyers** manitobains abonnés seront contactés **par téléphone**!

2. La campagne a été raccourcie de trois mois à **trois semaines**!

3. Un **voyage CP AIR** sera tiré au sort encore cette année!

4. Votre journal continue à se développer: on a ajouté **une section de jeux**!

5. **Tous les détails dans le premier cahier:**

Cahier spécial: *la semaine de la coopération*

Ne manquez pas notre cahier spécial sur la Semaine nationale de la coopération pour les quelque 33 000 sociétaires francophones de coops et de caisses pop au Manitoba. Le sommaire est en page 1b.

OPINION

Qui subventionne La LIBERTÉ?

Vous croyez que La LIBERTÉ est subventionnée? Vous n'avez pas tout à fait tort. Mais vous ne savez pas encore tout!

N'importe quel individu qui reçoit un journal gratuitement a le droit de savoir qui le lui envoit, n'est-ce pas? Car il y a bien, quelque part, quelqu'un qui paye le gros de la note!

La Société franco-manitobaine? **NON**.

La confusion est justifiable puisque la Société est l'actionnaire majoritaire de Presse-Ouest Ltée, la société éditrice du journal. Il reste que la SFM (évidemment grâce à une contribution du Secrétariat d'État du gouvernement fédéral) contribue directement aux coffres de l'hebdo, 16 000$ pas année de son budget des communications. Cette somme, la même depuis 12 ans, représente en 1983 environ 4,5 pour cent des revenus de La LIBERTÉ.

Alors le Secrétariat d'État? **NON**.

Jusqu'à présent, les programmes d'aide du gouvernement fédéral n'ont pas permis aux sociétés à but lucratif, telles que Presse-Ouest Ltée, d'obtenir des fonds. Encore là, la confusion s'explique du fait que chacun considère le journal comme étant un organisme. Ce n'est pas le cas. La LIBERTÉ a quand même profité à quelques occasions de projets de création d'emploi d'été.

Ce serait alors la FondationRadio-Saint-Boniface? **NON**.

C'est certain que depuis dix ans, La LIBERTÉ est le plus important bénéficiaire des contributions de la Fondation. Mais il ne s'agit pas de fonds d'opération mais bien d'assistance financière pour des projets spéciaux.

Par exemple, l'an dernier, la Fondation Radio a consenti à assumer sur trois ans 90 pour cent des coûts d'une nouvelle pièce d'équipement: une photocomposeuse de 27 000$, l'outil de base dans la production de l'hebdo.

C'est Francofonds. **NON**.

Francofonds a octroyé 3 000$ à La LIBERTÉ pour organiser une campagne téléphonique dans le cadre du 8e Coup de pouce. Ce projet spécial nous permettra de contacter les 11 000 de la liste d'abonnés au Manitoba.

Est-ce que le journal vend des cartes de Noël ou des barres de chocolat? **NON**.

Ce que nous vendons, à l'occasion, ce sont des compétences et des capacités techniques, limitées, mais qui permettent de tirer quelque profit de divers travaux commerciaux: un peu plus de 4 000$ l'an dernier; le double de cette année. Cela ne représente que 2 pour cent des revenus globaux.

Il reste les annonceurs? **OUI**.

Les revenus d'annonces se sont chiffrés à 215 759$ l'an dernier et pourraient atteindre le cap des 250 000$ cette année, malgré une diminution marquée dans le volume des annonces gouvernementales.

Ce n'est pas La LIBERTÉ qui est subventionnée, mais bien les 8 500 abonnés qui ne participent pas!

Mais il n'est pas exact de considérer les revenus d'annonces comme des octrois. De plus en plus, les résultats montrent que l'annonce dans La LIBERTÉ est très efficace, que vous vendiez une maison, du pétrole, des idées, un show, la voiture de l'année ou des bretelles usagées. Les annonces sont aussi des pièces d'information qui ont une place de choix dans un journal d'information à caractère provincial.

La vente de publicité représente environ 71 pour cent des revenus globaux en 83-84 et constitue la masse financière de base pour l'opération générale de notre entreprise.

Alors qui fournit la différence? Le lectorat? **OUI**.

Cette année, les abonnements hors province et des institutions totaliseront 10 000$.

Mais, c'est le Coup de pouce, soit l'abonnement volontaire, qu'est le secteur le plus dynamique des revenus de La LIBERTÉ. Il a fait monter en flèche la participation financière des lecteurs depuis ses huit ans. En 1978, la campagne a réuni 7 715$ de contributions, soit 5 pour cent des revenus.

L'an dernier: 50 900$ et 18 pour cent des revenus. Les projections pour cette année? 70 000$ de Coup de pouce et 10 000$ d'abonnements feront escalader à 23 pour cent du total la participation des lecteurs.

Pourtant nous parlons de subventions? Nous y voilà. L'an dernier, les contributions individuelles ont grimpé de 75 pour cent tandis que le nombre de souscripteurs n'a avancé que de 25 pour cent: 2 500 souscripteurs ont subventionné les 8 500 autres.

C'est dire que les mêmes Franco-Manitobains maintiennent l'image d'une participation accrue du lectorat. **La santé financière n'est alors qu'apparente**. Il faut reconnaitre que ce n'est pas La LIBERTÉ qui est subventionnée, mais bien les 8 500 abonnés qui n'ont pas participé!

Il importe, de temps en temps, de dire à ces lecteurs, sans doute fidèles, qu'ils sont subventionnés par d'autres lecteurs. Il faut aussi leur laisser savoir qu'il existe encore d'énormes possibilités de développement pour le journal qui restent en souffrance. Des lecteurs et des rédacteurs sont en droit d'être déçus en s'imaginant ce qui pourrait être...

En lançant le Coup de pouce de l'an dernier, La LIBERTÉ a suggéré que les Franco-Manitobains avaient le journal qu'ils méritaient. Et un bon.

Cette année, le message se fait plus pressant: nous méritons encore beaucoup mieux!

Jean-Pierre DUBÉ

Les SOLIDES

Depuis que les trois partis en Chambre à Ottawa se sont entendus sur une résolution historique, on a commencé à sentir dans les environs des réactions sismiques, une espèce de révolte des éléments contre le bilinguisme. En effet, le sol canadien a tremblé ces derniers jours de North Bay à Baie Comeau! Et Terre-Neuve une demi-heure plus tard!

Sterling Lyon n'a pas une très bonne opinion des clubs Richelieu et Kiwanis... La semaine dernière, il a déclaré à un quotidien de Montréal que la SFM est "an organisation that's no more important than the Kiwanis Club or the Richelieu Club; a fraternity without standing". Il a ajouté que la SFM est à son meilleur lorsqu'elle organise des bazars. C'est sûrement une bonne idée pour la prochaine assemblée annuelle!

Dans l'intérêt de la justice et de l'objectivité, La LIBERTÉ tient à s'acquitter de ses responsabilités éditoriales en annonçant aux lecteurs qui ne lisent pas le SUN que la SFM a abandonné en juillet dernier sa poursuite pour diffamation contre le journaliste d'enquêtes Peter Warren. L'instruction a avorté à la suite d'une erreur de procédure (vice de forme) de la part du plaignant. Mais comme nous prenions des vacances d'été, il nous a été impossible de rapporter l'événement de la semaine. Toutefois, on était sûrs que Pierre nous donnerait encore l'occasion de faire le point, connaissant sa fidélité exemplaire à une lecture hebdomadaire en français.

En parlant de Pierre Warren, ça fait du bien de se faire rappeler les plus hauts principes journalistiques par un maître dans la matière. Le fameux chroniqueur nous a récemment rappelé à l'ordre dans un de ses audacieux commentaires dont lui seul a heureusement le monopole. Merci.

On remercie aussi Pierre pour avoir claironné que La LIBERTÉ est subventionnée. (Ne manquez pas l'OPINION.) Au fait, c'est une image dont on tente désespérément de se défaire. Depuis que Pierre l'a écrit, on est certain d'avoir réussi!

LE POINT

Voir en page 10

Le 2e Concours "Coup de pouce" de CP AIR et de d'Eschambault

Règlements

1. Le prix-voyage de CP AIR consiste de deux billets gratuits pour un voyage en avion originant de Winnipeg à destination de n'importe point au Canada desservi par CP AIR.

2. Ce prix est strictement personnel; il ne peut être transmis qu'aux membres de la famille immédiate du (de la) gagnant(e).

3. Pour ce tirage, la famille immédiate comprend seulement l'époux/l'épouse, fils/fille(s) du (de la) gagnant(e).

4. Le prix doit être accepté tel quel; il ne peut pas être remboursé en espèces.

5. Le voyage doit être complété avant le 31 janvier 1985, à l'exception des périodes suivantes: du 24 au 31 mars, du 15 juin au 15 septembre 1984, et du 15 décembre 1984 au 6 janvier 1985.

6. Le tirage aura lieu à la discrétion de La LIBERTÉ et de CP AIR à la fin de la période désignée pour le Coup de pouce.

7. On informera le (la) gagnant(e) dès que le nom aura été tiré. Avant d'être déclaré(e) gagnant(e), la personne devra répondre correctement à une question-épreuve dans le délai fixé.

8. Le tirage est sujet aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

La résolution sur le bilinguisme est adoptée à l'unanimité

La Chambre invite le Manitoba à agir dans les meilleurs délais...

Voici la résolution adoptée par les trois partis fédéraux qui appuye l'entente entre la Société franco-manitobaine et les gouvernements fédéral et provincial sur l'amendement à l'article 23.

Nous publions aussi des extraits, tirés directement du hansard, du discours livré par le premier ministre, Pierre Trudeau, lors de cette occasion historique.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Attendu que l'un des objectifs primordiaux de la Constitution du Canada est de protéger les droits fondamentaux de tous les Canadiens y compris ceux des peuples autochtones, des minorités francophones et anglophones, de même que des minorités religieuses, ethniques ou autres;

Attendu que la Constitution contient des dispositions concernant le statut et l'usage du français et de l'anglais au Canada;

Attendu que la *Loi de 1870 sur le Manitoba* a été adoptée par le Parlement du Canada pour établir cette province et qu'elle est partie intégrante de la Constitution;

Attendu que le Parlement a conféré en 1870 une garantie spéciale à l'usage de la langue française et de la langue anglaise au Manitoba en vertu de l'article 23 de ladite Loi;

Attendu que la Cour suprême du Canada a confirmé, le 13 décembre 1979, cette garantie constitutionnelle conférée par l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*;

Attendu que la Constitution est la loi suprême du Canada et lie le Parlement ainsi que toutes les législatures provinciales;

Attendu qu'il est dans l'intérêt national que les droits linguistiques des minorités francophones et anglophones du Canada soient respectés et protégés dans un esprit de tolérance, de courtoisie, de concorde et de générosité;

Attendu que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba, avec la participation de la Société franco-manitobaine, se sont entendus, le 16 mai 1983, sur une modification à apporter à la *Loi de 1870 sur le Manitoba* de façon à ce que le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba puissent s'acquitter effectivement de leurs obligations en vertu de l'article 23 de ladite loi;

Attendu qu'il est dans l'intérêt national d'appuyer les efforts du Gouvernement et de l'Assemblée législative du Manitoba pour s'acquitter effectivement de leurs obligations constitutionnelles et protéger les droits de la minorité francophone de leur province:

1) la Chambre, au nom de tous les Canadiens, appuie dans sa substance l'accord conclu le 16 mai 1983 par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba, avec la participation de la Société franco-manitobaine, en vue de modifier la *Loi de 1870 sur le Manitoba*;

2) la Chambre invite le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba à agir dans les meilleurs délais pour satisfaire à leurs obligations constitutionnelles et protéger efficacement les droits de la minorité francophone de cette province.

—Madame le Président, c'est pour moi un grand honneur que de participer à ce débat. Je dirais même, non sans émotion, que c'est peut-être le jour le plus important de ma vie de parlementaire. En effet, la résolution proposée à la Chambre nous invite à faire deux choses: tout d'abord, assurer le respect de la constitution deuxièmement, réparer un tort.

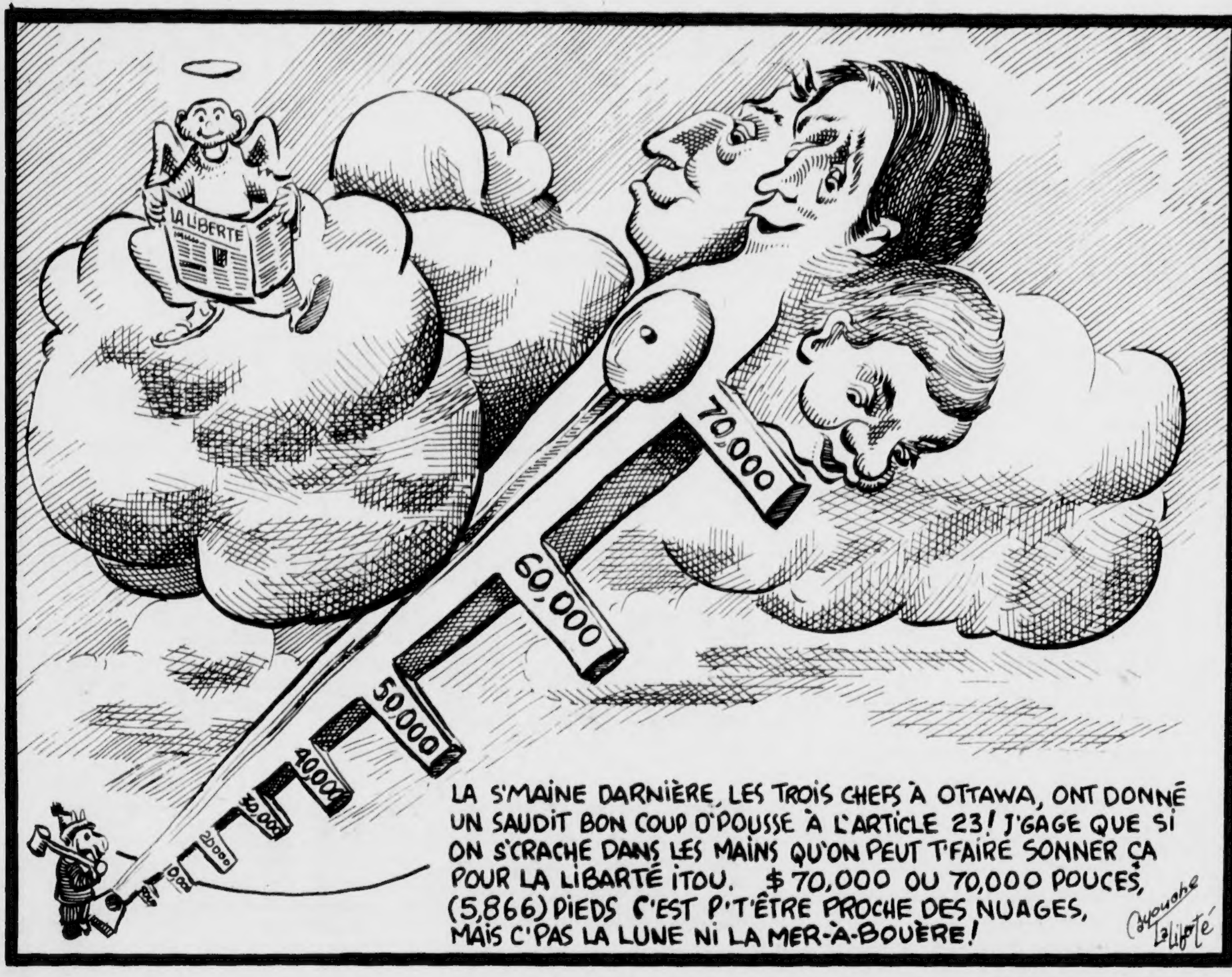
Le respect de la constitution est indispensable à notre vie de société libre; il est le fondament même de notre rôle de parlementaires. La constitution est la source de toute autorité; elle nous permet de siéger et de légiférer; elle confère à la Couronne le pouvoir de prélever des impôts et de faire appliquer le droit criminel; elle est la source des pouvoirs grâce auxquels la souveraine règne et exerce ses fonctions. Si la constitution n'est pas respectée, c'est le contrat humain sur lequel repose notre société libre qui est menacé. Comme le déclarait Hobbes, la vie serait alors solitaire, pauvre, désagréable, brutale et brève.

Cette résolution revêt une importance fondamentale, car, tout d'abord, elle appuie le principe du respect de la constitution. Deuxièmement, nous tentons grâce à elle, comme je l'ai dit de réparer un tort. C'est non seuleemnt pour nous un noble privilège et un devoir, mais c'est aussi un encouragement pour tous les faibles, les humbles et les démunis, car ils peuvent constater que les hommes et les femmes qui siègent ici tiennent à faire respecter le principe de la réparation des torts.

De même, le gouvernement Pawley, notre gouvernement et les Franco-Manitobains ont rédigé un accord qui avait plusieurs avantages: d'abord, cet accord nous amènerait à accepter au Manitoba et au Parlement canadien un amendement constitutionnel qui déclarerait valides toutes les lois adoptées depuis 1890 et par conséquent qui empêcherait cette partie du pays de sombrer dans le chaos; deuxièmement, un accord ou un amendement constitutionnel qui donnerait la légitimité à la province et au gouvernement du Manitoba, les réétablirait en quelque sorte dans la constitutionnalité certaine; troisièmement, un accord qui dispenserait cette province de traduire, comme effectivement la loi de 1870 aurait enjoint de le faire, les quelque 4,500 statuts qui sont encore d'actualité, les 4,500 lois qui gouvernent cette province, en remplaçant cette obligation par une obligation de traduire uniquement les 400 lois principales. Cet accord aurait aussi permis au gouvernement et au Parlement canadien d'aider financièrement la province du Manitoba à accomplir cette tâche, et finalement, en retour de tout cela, l'accord et l'amendement constitutionnel qui pourraient en sortir, l'accord donnant aux Franco-Manitobains un certain nombre d'avantages dans le domaine des services qui pourraient leur être rendus en langue française au-delà de l'obligation encourue par la loi de 1870.

J'estime que pour nous, au Parlement, c'est un jour exceptionnel, madame le Président, parce que les trois partis se sont mis d'accord pour accepter cette déclaration commune qui dit que la constitution, quel que soit son âge, quelle que soit la mémoire qu'on en ait et quel que soit le nombre de gens qu'elle protège, doit être respectée, si nous voulons continuer à exister en tant que société civilisée. Il faut redresser les torts.

Nous ne pouvons pas effacer le passé, madame le Président. Je ne suis pas de ceux qui s'entêtent à vouloir refaire l'histoire, à exiger réparation pour des décennies et peut-être des générations d'injustices, réelles ou imaginaires. Nous pouvons cependant, en notre temps, être justes.



LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administrateur: Christian SUCHE
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 18$50 au Manitoba, 22$50 partout ailleurs au Canada et 27$50 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823

Message du président de Presse-Ouest Ltée

Une autre année est passée depuis le Coup de pouce 82, une année record pour la participation financière des Franco-Manitobains à la vie de leur hebdomadaire La LIBERTÉ.

C'est aussi le moment de signaler les contributions reçues au cours de l'année pour le développement du journal: la Fondation Radio-Saint-Boniface (12 000$ pour une nouvelle photocomposeuse), Francofonds (3 000$ pour la mise sur pied de notre campagne téléphonique pour le 8e Coup de pouce), l'Association de la presse francophone hors Québec (6 000$ pour établir un plan de vente au journal), le Conseil jeunesse provincial (pour un stagiaire d'été en journalisme) et la Société franco-manitobaine (pour sa contribution annuelle de 16 000$ et sa participation appréciée à la campagne annuelle du Coup de pouce).

Il ne faut pas oublier les annonceurs réguliers et occasionnels qui viennent au journal pour faire profiter leurs affaires et qui nous permettent de vous présenter un produit de qualité.

En 1982-83, le journal a payé certaines dettes et bouclé son budget avec un surplus de plus de 4 000$. À Presse-Ouest, nous sommes fiers de ces succès et notre fierté rejaillit sur toute la communauté des annonceurs et des lecteurs qui rendent le journal possible.

Vous avez sans doute remarqué comment le journal a continué à s'améliorer au cours de l'année: le papier sur lequel est imprimé La LIBERTÉ chez Derksen's à Steinbach est d'excellente qualité; les photos publiées sont d'autant meilleures; les lettres ont été fort nombreuses et intéressante depuis 12 mois; les chroniques des régions, les pages sportives et culturelles ont pris leur place, Bicolo continue à mûrir, etc. Et l'édition de cette semaine vous aura sans doute réservé quelques surprises!

Si nous nous permettons de revenir encore une fois à la "source" pour un 8e Coup de pouce, c'est parce que nous sommes convaincus que pour nos lecteurs, La LIBERTÉ est en même temps un service très utile et un événement très agréable dans leur semaine!

Mais contrairement au autres francophones au pays, les lecteurs de La LIBERTÉ reçoivent leur journal gratuitement, à chaque semaine. La participation des lecteurs, toujours essentielle, trouve donc sa forme dans la contribution volontaire qu'est le Coup de pouce. Nous vous y invitons.

Car le journal n'a pas fini de se développer. 1983-84 est sans doute un point tournant dans l'histoire de notre société. La LIBERTÉ se doit de nous informer de plus en plus sur notre société en plein essor, et nous tenir "à la page"!

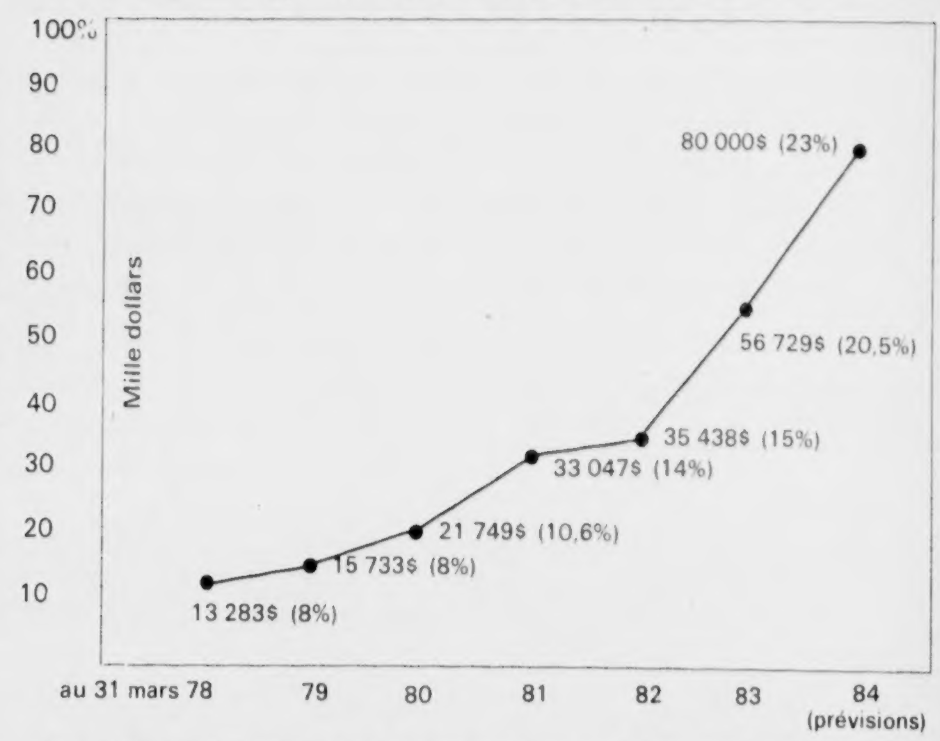
Il faut continuer encore longtemps de partager ce plaisir de se retrouver à chaque semaine dans La LIBERTÉ, toujours l'événement de la semaine après 70 ans.

Maurice PÉLOQUIN



Maurice Péloquin, président de Presse-Ouest Ltée

Les autres membres du conseil d'administration de La LIBERTÉ, Presse-Ouest Ltée, sont: Jean-Marie Taillefer (vice-président), Yves Desautels (secrétaire), Claude Goulet (trésorier), Marc Boily, Gilbert Sabourin, Ronald Gosselin.



La participation financière des lecteurs par rapport aux autres revenus de La LIBERTÉ est passé de 8 pour cent à 20,5 pour cent en quatre ans. Les totaux du Coup de pouce et des abonnements cette année pourraient monter ce chiffre à 23 pour cent.

Les $ au 31 mars 83

Etat de revenus et dépenses

Année terminée le 31 mars 1983
-avec les chiffres de 1981-1982 et 1980-1981 pour comparaison-

	1982-1983	1981-1982	1980-1981
Revenus			
Annonces	$215,759.17	$200,603.67	$199,317.57
Travail commercial divers	4,219.00	732.62	776.93
Abonnements	5,821.00	6,910.45	6,640.85
Coup de Pouce	50,908.13	·28,528.95	26,406.51
	276,707.30	236,775.69	233,141.86
Dépenses			
Association, cotisations et abonnements	523.60	604.00	1,056.00
Aide éditoriale et correspondants	17,923.99	20,960.07	16,622.19
Annonce et publicité	1,513.10	898.89	1,373.21
Coup de Pouce	4,403.28	-	-
Commissions - vendeurs	7,480.58	2,426.23	1,271.00
Créances douteuses et collections	4,336.90	1,824.46	2,005.64
Entretien et matériel	6,959.72	4,700.92	6,153.92
Divers	132.00	766.21	1,130.04
Imprimerie et liste des abonnés	66,628.08	68,421.14	57,392.86
Intérêts et frais	1,890.38	2,431.38	1,772.47
Livraison - camion	2,233.30	3,507.47	1,985.98
- poste et addressage	31,239.93	20,615.46	20,190.16
Loyer	9,475.00	10,800.00	10,800.00
Papeterie et bureau	1,664.92	2,639.23	2,312.47
Salaires et avantages	1[illegible]74.82	113,520.78	99,346.98
Téléphone	[illegible],401.81	1,953.77	2,084.69
Timbres	1,758.81	1,355.00	803.09
Voyages et conventions	2,883.41	4,971.94	3,793.89
Vérification et frais d'avocat	3,881.55	1,152.50	1,311.00
	287,705.18	263,549.45	231,405.59
Dépréciation	4,827.00	4,500.00	4,500.00
	292,532.18	268,049.45	235,905.59
Résultat d'opération (déficit)	(15,824.88)	(31,273.76)	(2,763.73)
Autres revenus			
Octroi - Fondation Radio St-Boniface Inc.	6,000.00	15,000.00	8,000.00
Salaire remboursé	15,999.56	9,333.31	-
	21,999.56	24,333.31	8,000.00
Résultat pour l'exercice avant autres dépenses	6,174.68	(6,940.45)	5,236.27
Autre dépenses			
Proces	2,114.00	-	-
Résultat pour l'exercice	$ 4,060.68	$ (6,940.45)	$ 5,235.27

Lettres à LA LIBERTÉ

M. le rédacteur,

Votre **Opinion** en page 2 de **La LIBERTÉ** du 23 septembre dernier est une brillante idée exécutée avec finesse.

Il m'est passé par l'idée en lisant votre interminable question référendaire que si jamais quelqu'un avait le courage, la capacité et le temps d'en faire une traduction, la presse de langue anglaise pourrait elle aussi jouir de votre tour de force linguistique.

Votre excellent résumé de la situation mérite d'être circulé largement, en particulier auprès des conseillers de la ville de Winnipeg qui se sont mis les deux pieds en plein dans le pétrin.

Comme résultat, Winnipeg fait les manchettes à travers le pays, mais nous ne sommes qu'un embarras national.

Bruno LeGal
Saint-Vital, Manitoba
le 26 septembre 1983

Allô! Je m'appelle Lucille Dufresne J'appelle pour le Coup de pouce...



Lucille Dufresne est la coordonnatrice de la 1ère campagne téléphonique dans le cadre du Coup de pouce, réalisée grâce à une contribution de Francofonds.

Au cours des trois prochaines semaines, une équipe de onze téléphonistes tentera de contacter les quelque 11 000 foyers abonnés à La LIBERTÉ au Manitoba.

Soyez prêts! Dites OUI à vos rendez-vous hebdomadaires dans La LIBERTÉ!

1 - L'objectif de cette année est de 70 000$!

2 - Tous les souscripteurs ont une chance de gagner un voyage pour deux au Canada, gracieuseté de CP AIR et de D'Eschambault.

3 - Les noms des personnes qui contribuent 15$ et plus seront publiés dans La LIBERTÉ.

4 - Des reçus pour les impôts seront remis pour les contributions de 30$ et plus.

5 - Une enveloppe pré-affranchie sera insérée dans la prochaine livraison de La LIBERTÉ pour faciliter la tâche des souscripteurs. (Vous n'avez qu'à y glisser votre chèque et étiquette d'abonné situé en haut à gauche de la 1ère page du journal.)

6 - Vous continuez à recevoir un journal provincial de qualité, en français, à chaque semaine!

La LIBERTÉ c'est encore l'événement de la semaine



Gérald Laroche: "J'ai commencé à jouer des chansons canadiennes-françaises, des rigodons, des reels. À seize ans, j'ai pris le goût pour le blues."

LE CARNET CULTUREL

Sagouine et ancienne odeur

Il y aura cette année des traductions de pièces francophones qui seront jouées "l'autre bord de la rivière". Des quatre productions de la saison du Warehouse Theatre, on retrouve un oeuvre d'Antonine Maillet et une autre de Michel Tremblay.

Michel Tremblay a publié récemment une pièce qui porte sur la relation entre deux hommes qui ne vivent plus ensemble, mais qui continuent à se voir. Les Anciennes Odeurs (Remember me) reprend plusieurs thèmes que ce dramaturge québécois a abordé dans ses textes antérieurs.

Antonine Maillet est surtout connue pour **La Sagouine**. Et c'est justement La Sagouine qui sera la première production de la saison au Warehouse. Et qui d'autre que Viola Léger pour interpréter le rôle de cette vieille acadienne, un peu folle sur les bords, qui garde une vision unique du monde qui l'entoure?

Ajoutons que **Sister Mary Ignatius explains it all for you** de Christopher Durang et **Clearances**, sont aussi à l'affiche du Warehouse cette année.

On se bringue à CKSB

Du blues du Manitoba francophone sera diffusé à Radio-Canada d'une mer à l'autre. L'émission nationale "Voix et rythmes" accueille Gérald Laroche.

Au programme: deux de ses compositions, **On se bringue** et The big 36. Deux interprétations: **Automne**, de Gérard Jean; et **Cape Walk**, de Taj Mahal. Il présentera aussi un réarrangement de **Si mon moine voulait danser**.

Les artistes qui l'accompagneront sont renommés au Manitoba. Au piano: Norman Dugas, aux congas: Gérald Paquin, à la guitare: Laurent Roy, à la basse: Gerry Sefaniuk et à la batterie: Gord Osland.

À l'antenne de CKSB à 16h30 le 15 octobre.

Rodéo de petites culottes

"Iana-Ha Poucette était une petite Indienne qui habitait la réserve de Morley, pas très loin de la ville de Calgary... Depuis quelques temps, Iana-Ha avait un secret. Elle se préparait pour le Rodéo des Petites Culottes."

Voilà quelques phrases tirées du dernier livre publié par les Éditions des Plaines, qui sont significatives du style utilisé.

Le premier rodéo, de Nadine Mackenzie, une correspondante pour Radio-Canada International, est une histoire pour enfants. En résumé, il s'agit d'un cheval qui sait parler et veut être libre.



La chorale du Foyer Chez-nous et le club Éclipse ont présenté un mini-spectacle lorsque le nouveau livre de la Fédération des aînés franco-manitobains a été lancé la semaine dernière.

Intitulé Nos chansonniers ou Le Manitoba chante encore..., ce recueil de chansons de langue française se vend comme des petits pains chauds. 350 copies ont été vendues lors du lancement. Et un total de 600 copies a été vendu la première semaine. Précisons que la Fédération a fait publier 3 000 de ces recueils.

Groupe flambant neuf



Pierre Morier

Un nouveau groupe rock vient de naître dans le Manitoba francophone. Formé surtout d'anciens du 100 Nons,* Flambé *veut faire danser les francos.

Reggae, new wave, rock, tous les genres qui peuvent faire danser forment le répertoire de Flambé.

Bien que la moitié de leur programme soit instrumental, Flambé interprétera plusieurs chansons canadiennes: Louise Forestier, Diane Tell et Garolou.

Ce nouveau groupe consiste de Pierre Morier, Tom Ivory, Richard Lafrenière, Marc D'Eschambault, Thérèse et Rita Girardy.

Au Foyer du Centre culturel franco-manitobain du jeudi au samedi.

Roland STRINGER

L'HEBDO-PALMARÈS

Le palmarès français et anglais de la semaine de **Sept heures bonhomme** de Radio-Canada et **Québec Rock** passe à l'antenne de CKSB lors de l'émission **Pulsation.**

Du côté français:

1/1 - **Bernard Lavilliers:** Idées noires
2/3 - **Bill:** Crash
3/2 - **Jacques Higelin:** Lobotomie autonomie
4/5 - **Richard Gotainer:** La ballade de l'obsédé
5/7 - **Lucien Francoeur:** Wet job
6/4 - **Terapi:** Rock'a'tchouka
7/8 - **Michel Rivard:** Rumeurs sur la ville
8/6 - **Rose Laurens:** Africa
9/14 - **Claude Dubois:** L'esprit nous guette
10/9 - **Marie-Michèle Desrosiers:** Plus fort

Du côté anglais:

1/2 - **Talking Heads:** Burning down the house
2/3 - **Tears for Fears:** Pale shelter
3/4 - **The Police:** King of pain
4/1 - **E.L.O.:** Rock and roll is king
5/8 - **Big Country:** In a big country
6/7 - **Mike Oldfield:** Shadow on the wall
7/5 - **Michael Sembello:** Maniac
8/6 - **Juluka:** Scatterlings of Africa
9/11 - **The Payolas:** Never said I loved you
10/16 - **The Motels:** Suddenly last summer

(Le premier chiffre correspond à la place au palmarès cette semaine; le deuxième à celle de la semaine dernière.)

LE FILM DE LA SEMAINE



"Brainstorm"

Un film américain du cinéaste britannique, Douglas Trumbull, connu pour Star Trek et 2001 -Space Odyssey

Ce film de science fiction met en vedette Natalie Wood (qu'on voit dans la photo), Louise Fletcher et Christopher Walken.

Au cinéma North Star (pour adultes et enfants accompagnés).

Les premières amours de Léo Rémillard et Christian Molgat

L'un trouve sa mémoire "un peu rouillée". L'autre n'apprécie pas son costume qui "pique trop". Léo Rémillard revient après une longue absence. Christian Molgat débute.

"Cela m'aide beaucoup de l'écouter. Il imite très bien l'accent métis," commente Christian Molgat, élève à l'école Taché, sur le jeu de Léo Rémillard, celui qui peut se rappeler des jours quand le Cercle Molière répétait à l'école Provencher, dans la salle de classe de Léonie Guyot.

Depuis 1938, l'année qu'il a accepté son premier grand rôle sous la direction de Martial Caron, Léo Rémillard a toujours eu le théâtre comme vocation. Il a participé pendant plus de 25 ans au Cercle Molière et revient sur les planches au Cercle cet automne ... après 20 ans d'absence.



Christian Molgat: "Je ferai certainement du théâtre quand je serai grand."

Christian Molgat est âgé de treize ans. Sa participation à la prochaine pièce du Cercle, **Katchauchen** (voir l'encadré), est sa première avec cette troupe. Sa première réaction: "C'est comme une grande famille. Tout le monde se connaît. Et c'est une bonne expérience de jouer avec des comédiens de qualité."

Membre des vivants

Ce sont des points qu'apporte aussi l'aîné de la troupe, Léo Rémillard. Il a toujours aimé l'entregent de l'équipe au Cercle. "Ici on 'placotte' un peu, c'est plus amical, et donc plus facile pour mieux se connaître."

Ce qui implique pas un quelconque relâchement. "Pauline Boutal s'est toujours occupée du détail dans une pièce. Et Roland Mahé a cette même optique. En somme, il est de la même école que Pauline Boutal."

Le détail règne aussi chez Léo Rémillard. Du moins, c'est un aspect du jeu de Léo Rémillard qui impressionne Christian Molgat. "Je regarde souvent le jeu de monsieur Rémillard, surtout ses mouvements quand il ne parle pas. C'est important de savoir que faire sur scène quand on a rien à dire."



Léo Rémillard: "C'est un projet qui m'a rajeunit."

Bien qu'il faille plus de temps à Léo Rémillard pour apprendre son texte, ce retour au "premier amour" laisse un bon goût. Il explique que "jouer, c'est un peu comme le violoniste qui n'a pas retouché son violon depuis plusieurs années et qui décide de se remettre à jouer. Il faut du temps pour s'habituer."

Un problème que ne connaît pas son jeune collègue, puisque Christian Molgat a peu de texte à apprendre par coeur. Toutefois, il trouve parfois difficile de rentrer dans la peau d'un jeune Métis de 1870 et n'a pas encore pris l'habitude d'enlever ses lunettes sur scène. Sans oublier son pantalon de laine qui le démange!

Des problèmes qui n'énervent pas Christian Molgat. "Comme mes lunettes ne sont pas fortes, ça ne me prendra pas longtemps à m'habituer. Pour le costume, il n'y a rien à faire. Pour trouver mon personnage, je pense beaucoup à Louis Riel."

Bref, cette expérience ne décourage pas Christian Molgat de continuer à s'exprimer par le théâtre. Quand il "sera plus grand", il voudrait en faire encore plus. Pour lui, "c'est un excellent moyen de détente, un bon passe-temps".

Quant à Léo Rémillard, son retour au Cercle lui permet de reprendre ce qu'il a toujours voulu faire. "Ça m'a rajeuni, maintient-il. Ce projet m'a donné l'occasion de me prouver que je suis encore partie des vivants.

Roland STRINGER

Katchau... quoi?

Katchauchen, de Jean-Guy Roy, est la première production de la 58e saison du Cercle Molière.

Mise en scène par Irène Mahé, Katchauchen permettra aux fidèles du Cercle Molière de revoir plusieurs comédiens qui ne sont pas à leur première dans la salle Pauline-Boutal.

Francis Fontaine assure le rôle principal. On retrouve également Lucille Beaudin-Wiltshire, Brigitte Léger, Pierre Trudel, Léo Rémillard et Jacqueline Hogarth.

Roland Mahé signe la conception du décor, Mary-Jo Pollak est responsable des costumes, Léo Lagassé s'occupe des éclairages et Louis Dubé assure la régie.

Il s'agit de l'histoire d'un Métis qui refuse de suivre Louis Riel: Gabriel Lafournaise, à qui on reproche d'avoir abandonné la vie traditionnelle des Métis pour celle des Blancs.

L'action se déroule à Saint-Norbert, sur la terre de Gabriel Lafournaise en 1870.

Katchauchen sera présentée au Centre culturel franco-manitobain, salle Pauline-Boutal, du 14 au 21 octobre, à Sainte-Rose-du-Lac le 23 octobre, à Saint-Jean-Baptiste le 25 octobre et à Notre-Dame-de-Lourdes le 27 octobre.

Le CALENDRIER

Jeudi 13

- Le Canot du Festival du Voyageur mettra en vedette les "Feloney Sisters" du jeudi au samedi.

- "Flambé" fera un spectacle de rock au Foyer du CCFM du jeudi au samedi.

- Franco-sol tiendra une rencontre-discussions sur le thème de l'amour au 328, rue Youville à Saint-Boniface.

Vendredi 14

- Le Cercle Molière présentera la première de **Katchauchen**, de Jean-Guy Roy, avec Francis Fontaine dans le rôle principal. Ce spectacle se poursuivra jusqu'au 21 octobre.

- L'Association des Scouts du Canada commencera son stage "50 ans, ça se fête", du vendredi au dimanche (233-4324).

Lundi 17

- Le film "Une affaire d'homme" de Nicolas Ribowski pourra être vu au cinéma Main, à 20h00.

Mardi 18

- Plurielles organisera une conférence avec Sr Rolande Dufault sur "Comment parler de sexualité avec nos enfants" en la salle polyvalente de l'école Précieux-Sang, 209, rue Kenny, à 19h30.

Mercredi 19

- Une conférence sera donnée sur le photographe Henri Cartier-Bresson à la Galerie d'Art de Winnipeg, à 12h15.

- Le professeur Robert Lamb donnera une conférence "Painters in a new land" au département de l'histoire d'art de l'Université du Manitoba (786-6641).

Jeudi 20

- Franco-sol tiendra une danse costumée, salle Saint-Eugène, à 20h30 (257-2726).

- Margaret Randall, auteur de "Sandino's daughter", présentera une conférence sur le Nicargua, au Théâtre B de l'Université de Winnipeg, à 19h30.

Vendredi 21

- Une conférence aura lieu sur "L'avenir du travail" au Musée de l'homme et la nature, à 19h30 (956-2830).

À l'affiche de CBWFT
DU 15 AU 21 OCTOBRE

SAMEDI

À 13h00: Pour nos jeunes et moins jeunes télespectateurs, Ciné Famille présentera les "Aventures du Capitaine Bobardof".

À 17h05: Continuez votre exploration de la Chine avec le nouveau volet de la série Les Chinois qui se penchera cette fois sur la vie dans les communes rurales.

À 19h00: La Soirée du hockey sera retransmise en direct de Montréal où les Canadiens affronteront les Canucks de Vancouver.

Et pour finir la soirée, des excellents films; le premier à 22h10: F.I.S.T. avec Sylvester Stallone et Rog Steiger, suivi à 24h20 de La femme du dimanche, un drame de Commencini avec Jacqueline Bisset, Marcello Mastroianni et Jean-Louis Trintignant.

DIMANCHE

À 12h30: Football canadien: Les Rough Riders recevront les Blue Bombers de Winnipeg. Une partie à ne pas manquer.

À 16h00: Second Regard proposera la première d'une série d'émissions produites par quelques instituts missionnaires, première intitulée: "Une radio engagée" et qui fera connaître la place qu'occupe Radio Pie XII dans le nord de la Bolivie.

À 18h30: "Vaux mieux en rire", une invitation à passer une heure de détente et d'humour en compagnie des principaux interprètes du feuilleton: Du tac au tac.

À 22h20: À Ciné Club: "La Grande Illusion", un chef-d'oeuvre du réalisateur Jean Renoir, avec Jean Gabin et Pierre Freynay.

LUNDI

Après les feuilletons Terre Humaine (à 18h30) et Poivre et Sel (à 19h00).

À 20h00: Phare Ouest brossera le portrait du prêtre Gérard Dionne, devenu missionnaire à 50 ans et qui est parti au Laos afin d'étudier la langue et la culture des immigrants laotiens.

À 23h00: Avant dernier épisode de la vie de Nana, la célèbre héroïne d'Emile Zola.

MARDI

À 19h00: Télé Sélection mettra à l'affiche, Têtes vides cherchent coffre plein, une comédie policière avec Peter Falk.

À 22h10: Rencontres: Marcel Brisebois s'entretiendra avec Jacques Lebreton, manchot et aveugle depuis l'âge de 20 ans, et qui est l'un des diacres les plus célèbres de France.

MERCREDI

À 19h00: Télé-Point vous présentera un autre sujet de l'actualité franco-manitobaine. Une réalisation de Maurice Auger, animée par Louise Cloutier.

À 20h00: Brigitte Bardot, Telle quelle, dernier volet de cette série.

JEUDI

À 19h00: À l'affiche des Grands Films, Le coup du parapluie, une comédie réalisée par Gérard Oury avec Pierre Richard dans le rôle principal.

Et à 22h10: Vous pourrez chanter et giguer avec La Bastringue, une émission réalisée à Moncton.

VENDREDI

À 19h00: Déjà vingt ans; Pierre Nadeau s'entretiendra avec Léon Dion et Solange Chaput-Rolland sur le bilinguisme et le biculturalisme.

À 20h00: Retrouvez Richard Chamberlain dans un autre épisode de la fresque historique Shogun.

À 22h10: Pour les amateurs d'émotions fortes et d'aventures rocambolesques: "Vivre et laisser mourir", un film d'espionnage de la série James Bond.

Et à 24h30: Ne manquez pas Grace Kelly et Alec Guiness dans le très beau film: Le Cygne.



au Centre...



Réservez-vous quatre

Soirées spéciales

- RÉPERCUSSION les 4 et 5 novembre
  Découvrez la percussion!
- LA BONNE NOUVELLE les 9 et 10 décembre
  Partagez l'expérience!
- JE PERSISTE ET SIGNE BREL les 9 et 10 mars
  Faites connaissance du Brel qu'ont connu ses amis!
- PHILIPPE!!
  Notre monde - comment c'était, comment c'est, comment ça pourrait être ... explorez-le avec Philippe!

Il ne reste qu'une semaine à payer votre abonnement si vous voulez participer au tirage d'un repas gratuit pour deux personnes à **LA VIEILLE GARE**. *Commandez le vôtre aujourd'hui!*

Exposition

Michel Leblanc,
Travaux Récents (dessins sur papier)

L'exposition continue jusqu'au 30 octobre

Au Foyer

LE ROCK BRÛLE TOUJOURS avec FLAMBE!
les 13, 14 et 15 octobre

JAZZ! avec Laurent Roy et amis
les 20, 21 et 22 octobre



Ciné-série

UNE AFFAIRE D'HOMME de Nicolas Ribowski
le 17 octobre à 20h00
Cinéma Main, 243, rue Main

Le Commissaire Servolle, l'as incontesté de la criminelle et homme bien aimé par tous, vient de se trouver un grand ami dans l'architecte Faguet. Faguet, toujours content et plein d'amour, aide à remonter le moral de Servolle qui piétine depuis huit mois l'affaire d'un maniaque qui abat froidement les femmes. Sa quatrième victime est la propre épouse de Faguet. Sevolle tient maintenant un début de piste. Il sait qu'il aura le tueur. Mais supposez que Faguet lui ait présenté sa maîtresse comme sa femme légitime, supposez qu'il ait été autrefois un tireur d'élite et que dans le couple Faguet ait régné depuis des années la haine?

NOTRE PROCHAIN FILM:
La nuit de San Lorenzo,
Poalo et Vittorio Taviani
le 24 octobre

Pour plus de renseignements: 233-8972

340, boulevard Provencher St-Boniface



POINT

Pas de bile pour les municipales

Bill Norrie a de quoi être découragé. Tout le monde, y compris les experts, croit qu'il sera réélu sans aucun problème.

Lui qui cherche sans doute désespérément à prouver qu'il peut devenir maire de Winnipeg, même s'il devait faire face à un Steve Juba. Hélas, mille fois hélas. M. Worrie devra se contenter de mener une campagne fidèle à son image de petit père tranquille au sourire si affable et engageant.

Mais qu'il se console: il est moins mal pris que les 673 Manitobains élus sans concurrence. Ces 440 préfets et conseillers de municipalités, ces 120 maires et conseillers de villes et de villages, ces 115 commissaires d'écoles qui n'auront pas eu la possibilité de dévoiler leur plate-forme électorale.

Lui, au moins, il peut expliquer aux Winnipegois comment il envisage l'avenir durant les trois prochaines années. Il se fait d'ailleurs un point d'honneur à promettre des choses faisables et non "extravagantes".

C'est-à-dire continuer à améliorer le système d'égoûts, poursuivre le redéveloppement du centre-ville, continuer le développement économique de Winnipeg, implanter le Plan Winnipeg (qui définit le développement de Winnipeg pour les 20 prochaines années).

Bref, ni plus ni moins poursuivre et continuer la job déjà commencée. C'est tout juste si notre futur maire réélu admet avoir été un peu négligeant côté sécurité: il a promis de renforcer la force policière au centre-ville et aussi dans les banlieux. On n'est jamais trop précautionneux.

Enfin, pour être certain que les électeurs seront de bonne humeur l'été prochain, le maire tranquille a juré de déclarer la guerre bactériologique aux maringouins.

En somme, des promesses pondérées, fruit de trois années d'expériences. Mais que les électeurs qui trouveraient certains de ses engagements trop osés ne se fassent pas de bile. Bill Norrie est en effet reconnu pour son manque de leadership et sa propension à changer d'avis sur des sujets importants, grâce à sa capacité d'étouffer ses principes au nom du réalisme politique. L'affaire du référendum sur le Bilodeau *case* fournit un bon exemple.

À moins qu'il neige

Encore que, secrètement, bien des politicologues doivent être contents que 14 des 200 districts électoraux manitobains tiendront un référendum anti-français le 26 octobre. Ça change du ron-ron des promesses. Ces spécialistes consultent déjà fiévreusement les statistiques pour tenter de prédire quel impact les référendums auront sur la participation électorale.

D'habitude, la participation tourne autour de 35 pour cent, contre 60 à 80 pour cent pour des élections fédérales. Eh bien, il paraît que jusqu'à 50 pour cent des électeurs pourraient se rendre aux urnes. À moins qu'il neige, évidemment.

Mais le temps et les référendums sur le nucléaire et les *french services* ne sont pas les seuls facteurs sensés réveiller les Winnipégois. La première quasi-*slate* des néos de Winnipeg y serait aussi pour quelque chose.

Surtout que, étiquette NPD oblige, les promesses sociales vont bon train dans quatre domaines: développement économique, logement, emploi et réforme fiscale. Le tout est présenté sous un slogan prometteur: Make Winnipeg work for you.

On est bien confiant que Brian Corrin et ses stratèges ont su inclure dans leur programme une dose suffisante de démagogie pour convaincre les électeurs d'aller voter NPD.

Mais on craint fort que les néos auraient déjà dû surenchérir dans deux domaines pour devenir populaires: garantir plus de policiers sur la route que Bill Norrie suggère et éliminer non seulement les maringouins, mais aussi les *cankerworms*.

Bill Norrie a vraiment de quoi être découragé. Tout le monde, y compris les néos, travaille pour le réélire sans problème.

Bernard BOCQUEL



Vous l'avez reconnu, tout souriant, le maire de Winnipeg, agréablement surpris d'être dérangé en pleine campagne électorale, alors qu'il dégustait un homard pendant le Gala du Cercle Molière le 30 septembre.

Certains jurent de l'avoir vu serrer quelques pinces!

Ceux qui pensent que Peter Warren à l'air jaloux sur la photo se trompent. Car il savait déjà qu'on parlerait de lui dans LES SOLIDES, dans ce numéro pourtant déjà haut en couleurs.

Semaine du 17 au 23 octobre
Comment plus à propos que de lancer le

"Coup de pouce '83 de La LIBERTÉ"

durant la

"Semaine de la Coopération"

Car qui dit coup de pouce dit coopération: la coopération qui est certes à la base du succès de nombreuses de nos institutions francophones. La Société franco-manitobaine vous invite à maintenir l'appui que vous avez toujours offert au mouvement francophone de la Coopération au Manitoba. Nous souhaitons aussi que cette générosité et cette coopération se manifestent à travers le Coup de pouce '83 de La LIBERTÉ.



Bonne semaine de la Coopération!
Bon succès au Coup de pouce!

Réseau veut un morceau du gâteau politique

Les dîners-causeries semblent mal digérés au club de femmes francophones Réseau. On s'entend plutôt sur un changement de menu en 1983-84 pour une meilleure intégration de la femme dans la communauté. Recommandée par les chefs de ce groupe: une assiettée copieuse d'action politique.



Lors de la réunion annuelle de Réseau, Janick Belleau a lu le mémoire présenté par ce club de femmes lors des audiences publiques sur l'article 23. "L'article 23 amendé permettra à la femme de sortir du rôle traditionnel... la femme pourra enfin jouer un rôle plus actif dans la communauté manitobaine."

"Il faut sortir à tout prix des dîner-causeries," a résonné un commentaire dans la salle du 100 Nons, lors de la réunion annuelle la semaine dernière de Réseau. C'est un commentaire endossé par les 20 Franco-Manitobaines présentes qui se sont données comme mandat de s'engager dans le domaine politique.

Plus question de travailler "pour la cause", comme "femme dans le foyer, gardiennes de la langue".

Comme l'explique la nouvelle présidente de Réseau, Diane Trahan, cette nouvelle orientation s'effectuera à deux niveaux. "On veut faire de la conscientisation politique et aussi poser des gestes qui ont une orientation politique."

Le plan d'action accepté par l'assemblée touche ces deux niveaux.

Pour conscientiser les femmes franco-manitobaines à leur réalité politique, une série de conférences est prévue pendant la prochaine année: La femme et les communications, La femme et la religion, La pornographie, La santé... Aussi, on prévoit accueillir la troupe de théâtre Parminou pour quelques représentations d'une pièce sur le harcèlement sexuel, "Ben voyons bébé, y'a rien là".

Il est aussi question que certains membres de ce club forment une équipe d'animation qui se donnerait comme objectif de sensibiliser différents groupes de femmes à leur réalité. Cette réalité que la nouvelle présidente définit comme étant celle de "double-minoritaire": femme et francophone.

Cette idée est venue à la suite de certaines soirées de discussions avec des groupes comme les Filles d'Isabelle, les étudiantes du Collège universitaire de Saint-Boniface et d'autres.

Distinction avec Plurielles

C'est plutôt du côté de la revendication des droits de la femme que Réseau s'engage à faire différent du passé. Le projet auquel on attache le plus d'importance est de devenir membre d'un plus grand mouvement de femmes.

Depuis déjà quelques mois, Réseau discute avec le *Manitoba Action Committee on the Status of Women* pour connaître les conditions d'adhésion. Aucune entente n'a encore été rédigée avec ce porte-parole officiel des Manitobaines. Signalons que l'adhésion de Réseau au *Manitoba Action Committee on the Status of Women* permettrait d'avoir un bureau régional à Saint-Boniface. Ce bureau s'occuperait de répondre aux besoins des femmes qui désirent se faire servir en français.

Ajoutons que Réseau veut continuer à participer à la revue sur la situation de la femme "Herizons", un mensuel winnipégois qui cherche à aborder tout ce qui peut intéresser la femme manitobaine.

La nouvelle orientation verra finalement à faire une distinction nette entre l'association francophone Plurielles et Réseau. Plurielles s'intéresse à **former** la femme, surtout celle qui doit faire la transition du foyer au marché du travail. Pour sa part, Réseau s'occupera de représenter et conscientiser la femme dans le domaine politique.

Rien de déterminé

"Ces deux groupes de femmes ont différentes orientations, cela est clair. Je crois que l'une est complémentaire de l'autre. Ce qui permettra de travailler ensemble," assure Diane Trahan.

L'an dernier, Réseau a travaillé avec un budget de 7 000$ qui a servi pour organiser des conférences sur la femme et la Journée de la femme "Héritage Sororal". Celle-ci, une collaboration avec Plurielles et la Ligue féminine catholique, a été marquée par un projet audacieux: une marche dans les rues de Saint-Boniface.

Pour ce qui est des projets de ce genre pour l'année à venir, rien n'est déterminé pour l'instant. Diane Trahan précise que "les actions politiques dépendront des priorités établies par le nouveau conseil de Réseau".

Ce nouveau conseil consiste de six membres: Joanne Therrien-Sabourin (conseillère), Yvette Thibert (trésorière), Sylvie Ross (publicitaire), Marie Benoist-Martin (vice-présidente), Gertrude Bergeron-Mousseau (présidente sortante) et Diane Trahan (présidente).

Roland STRINGER

Les Bombers: une autre perte d'altitude

À mesure que la saison avance, on se rend compte que les Bombers parcourent d'interminables vallées et monts. Ces accidents de terrain ne sont pas placés aux bons endroits puisqu'on s'y écrase presque toujours. Comme lundi dernier...

D'abord, on a commencé la saison dans un grand trou. Brock ne répondait plus! On perd la première partie et on cale davantage. Brock revient et on commence une montée vertigineuse pour enfin s'écraser sur le sol lorsque ce même Brock, le pilote de l'équipe, décide d'abandonner les siens quelques jours avant une partie importante des Lions le 20 août.

Il revient et c'est un désastre. On regagne ensuite de l'altitude avec quelques victoires d'affilée. Brock quitte de nouveau et on doit encore sortir les parachutes. L'équipe évolue comme un yoyo. On voit aller et venir toute une série de quart-arrières qui influencent aussi les succès de l'équipe.

Le dernier d'entre eux, John Hufnagel, s'est montré assez capable et voilà que l'équipe décide de présenter le ballon sur un plateau aux Lions un total de six fois. Comme toujours, on perd au plus mauvais temps imaginable. La revanche contre les Lions est perdue et on abandonne presque tout espoir d'accéder au sommet de la division.

Mais pire encore, on a perdu une partie cruciale devant la plus grande foule de l'année à Winnipeg. Les 30 500 spectateurs n'ont certainement pas été impressionnés et les Bombers en ressentiront les conséquences. C'est bel et bien un vallon placé au mauvais endroit.

Un championnat presqu'assuré

L'équipe de Winnipeg n8a qu'à encaisser une autre de ces dépressions pour se retrouver coupée des éliminatoires. Et la dépression ne tardera pas à s'installer chez la foule et dans les recettes de l'an prochain.

Pour comprendre quelles mesures il faut prendre pour corriger la situation, on n'a qu'à étudier l'équipe qui nous a repoussés dans les bas-fonds. Les Lions sont demeurés stables du côté des joueurs, ils ont gagné les parties qui étaient les plus importantes et, ce qui est encore plus essentiel, ils ont brillé devant des foules énormes à BC Place.

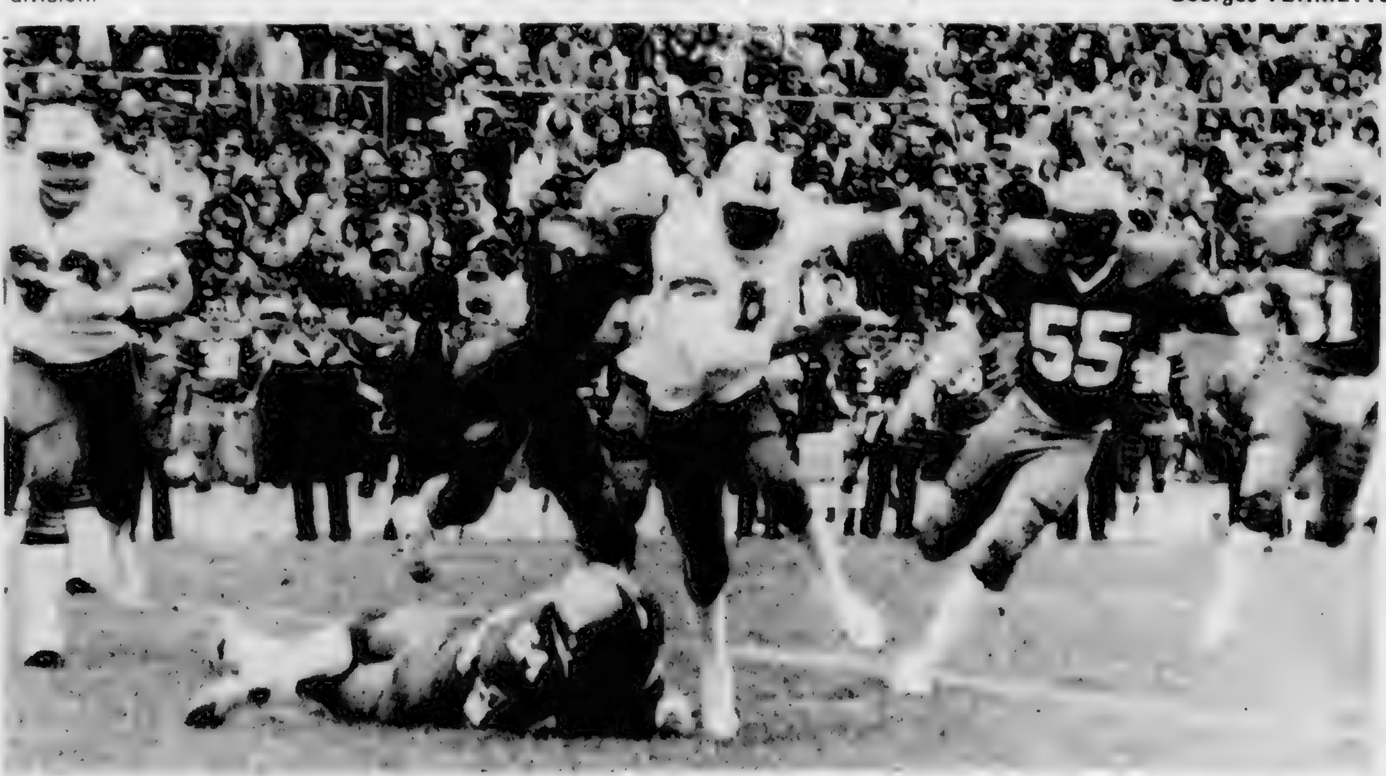
On pourrait voir dans les visages des joueurs de Vancouver qu'ils se croient champions. Ils ont la confiance de gagner lorsqu'ils le doivent et les supporters sur la côte ouest se bousculent pour voir les matchs à domicile.

Avec une première place presqu'assurée et la partie de la Coupe Grey prévue pour BC Plan où les Lions n'ont jamais perdu, l'équipe de Vancouver a sans doute raison d'être confiante de son ascension.

Georges VERMETTE



John Hufnagel: il n'a pas mal joué.



Une foule record pour la saison s'est rendue au stade de Winnipeg, lundi dernier, assister à la victoire de 30 à 18 pour les Lions. Les Bombers ont une fiche de 8 victoires, 5 défaites. Les Lions mènent avec 9 victoires, 3 défaites dans l'Ouest.

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay Smith et Associés
avocats et notaires
Renald Guay Rémi C. Smith
Shane H. I. Lasker
Richard J. F. Chartier
807 Centennial House
310, Broadway et Donald
Winnipeg (R3C 0S6) 957-0540

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R
R.L. BETOURNAY
D. LABOSSIERE
F.W. DuVAL
Roger R. LAFRENIERE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. C.W. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, **F.C.A.**
Lucien Guénette, **B.A., C.A.**
Arthur Chaput, **B.A., C.A.**
André Blondeau, **B.A., C.A.**
Maurice Morissette, **C.A.**
Gilles Chaput, **B.A., C.A.**

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053, AUTUMNWOOD
AUTOPAC TÉL. 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC



233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine Électrique Ltée...
165, boulevard Provencher,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

Optométristes

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR D.W. MULHALL
OPTOMÉTRISTE
118, rue Marion Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 237-6775
R2H 0T1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

DR. E.M. FINKLEMAN ET DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

Brackman, Downey & Co.
Comptables généraux agréés
- Comptabilité • Vérifications
- Impôts sur les revenus
- Services de gestion
- Informatique

Alan Brackman,
B.Comm.(Hons.) C.Ed., C.G.A.
James L. Downey, C.D., C.G.A.
Pièce 2 - 1808, rue Main
Winnipeg, Manitoba 338-7985

LES PETITES ANNONCES

À LOUER: suite simple, au chalet de Sainte Agathe pour une personne d'âge d'or. Pour de plus amples renseignements, composez le 882-2493, 882-2345 ou 882-2296.
-151-

DEMANDE: à toute personne ayant piano à prix modique de me contacter au plus tôt au 269-9871
-161-

À LOUER: appartement 3 pièces, meublé, près de l'hôpital, libre 1er novembre; 270$ par mois plus électricité. Tél.: 247-7251
-160-

À VENDRE: divan et fauteuil (custom made) poteau de cède aussi deux tables de salon en acajou. Tél.: 237-6261
-161-

À VENDRE: duplex, genre bungalow, Saint Boniface; 2 ch. à coucher, haut revenu, seulement 45 900$. Léo Grouette (237-6261) ou DELBRO Real Estate (257-2528)
-162-

EMPLOI À TEMPS PARTIEL: un précepteur pour enseigner le français oral deux soirs par semaine chez moi à River Heights. Le salaire est de 8$/l'heure. Le candidat doit connaître le vocabulaire de l'éducation physique. Envoyez un résumé bref à 939, rue Centennial, Winnipeg, R3N 1R6
-163-

VEUX LOUER: une suite d'une ch. à coucher pour une dame seule; tél.: 233-9473 ou 237-5684, le plus tôt possible
-164-

OFFRE SES SERVICES [illegible]
-165-

J'accorderai tout ce qu'on me demande avec l'invocation. Mon Jésus exaucez-moi par les mérites de vos Saintes Plaies.

SCULPTURE DE BOIS: les cours commencent le 17 octobre au Collège Louis Riel tous les lundis soirs de 19h00 à 22h00. Téléphonez à Jean Marie Rioux au 247-7516. Seulement quelques places de libre
-166-

À VENDRE: maison à 2 étages, 3 ch. à coucher, situé au centre Saint Boniface. On demande 41 200$ Tél.: Marguerite Regnier au 944-9333 #4348 ou 257 0661 A. E. Lepage
-167-

JOIGNEZ aujourd'hui, un groupe de prière qui récite le Rosaire environ 3 fois par mois toute l'année, avec méditations sur les mystères. Les intentions, le clergé, le Pape et la paix dans le monde. Les ami(e)s des apparitions de la très Sainte Vierge Marie. Tél.: 261-3964
-169-

À VENDRE: un divan-lit 70", beige et brun à carreaux, payé 650$ vendrais pour 325$; chaise berceuse pivotante, payée 275$ vendrais pour 125$; table à café ronde, miroir sur le dessus, payé 450$ vendrais pour 200$; étagère à plante en fer forgé (peut contenir 6 plantes) 50$. (Tous ces articles ont été achetés dans l'espace de deux ans.) Tout est en excellent état. Tél.: 233 0999 après 17h00
-170-

À VENDRE: jouets, jeux, livres et comiques en très bon état, pour garçons de 4 à 12 ans; pour moins que la moitié prix. Tél.: 257 0186
-171-

À VENDRE: équipement de hockey pouvant servir à un garçon de 9 à 12 ans. Téléphoner à Gilles au 269-9877
-162-

INSTITUTRICE [illegible]
-172-

À VENDRE [illegible]
-173-

VEUX LOUER [illegible]
-175-

À VENDRE [illegible]
-176-

À VENDRE: dans Saint-Boniface, seulement 31 900$, maison de 3 ou 4 ch. à coucher, grande cuisine, près de l'hôpital, l'autobus et des magasins. Tél.: Léo Grouette au 237-6261 ou 257 2528, DELBRO Real Estate Ltd
-154-

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE
VENTES ET SERVICE
'NOTHING runs like a Deere'



Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 56
Saint-Vital, Manitoba
Tél.: 256-4321
Ed. Guertin

Entrepreneurs de Construction



LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: **257-2921**
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
Gilbert et Gérald Bohémier



400, avenue Taché
(en face de l'Hôpital Saint-Boniface)
Lucille et Yvonne Boulet
Tél.: 247-3891 - 247-6158

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-1351

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ARROW APPLIANCE SERVICE
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

Ile-des-Chênes

Marjorie Beauchemin est présidente

Une soirée d'information pour les parents ayant des jeunes inscrits dans les classes de la maternelle à la neuvième année de l'école régionale française a eu lieu le 28 septembre dernier.

Roger Fréchette, directeur, profita de l'occasion pour présenter les membres du personnel enseignant: maternelle, Thérèse Beaudry, 1ère année, Denise Perron; 2e année Sr Zélie Ruest; 3e année, Sr Eliane Lagassé; 4e et 5e années, Suzanne Harris; 6e année, Adrien Jubinville; 7e année, Roland Ayotte; 8e et 9e années, Gabrielle St-Hilaire-Mulaire et Majeed Raman; et 10e année (à Saint-Adolphe cette année), Armand Sylvestre, Rénald Gagnon, Martial Marcoux et Claude Gautron

Les parents se sont ensuite rendus dans la/les classes de leurs enfants pour un court aperçu du programme de l'année.

Puis on passa aux élections d'un comité de parents avec les résultats suivants: présidente, Marjorie Beauchemin; vice-président, Lionel Gagnon; secrétaire, Cécile Bérard; trésorière, Emilienne Gougeon; conseillers, Ghislaine Lavergne, Emilien Poirier et Armand St-Hilaire

On la veut ou non?

Les responsables ou gardiennes de la bibliothèque mobile située au sous-sol de la caisse populaire commencent à se poser des questions.

La troisième bibliothèque de quelque cinq cents livres est arrivée il y a déjà trois semaines et seulement une poignée de gens se sont rendus emprunter des livres

À moins de changements, on devra réévaluer ce projet et considérer sérieusement la possibilité de l'abandonner

On rappelle que la bibliothèque est présentement ouverte les mercredis de 14h00 à 16h00 et les vendredis de 15h00 à 17h00

Dolorès LAURENDEAU
Lucie DUPUIS

Calendrier

Samedi 15 octobre, au centre récréatif soirée "Meet your neighbours" avec Stan Kubicek comme animateur. La musique sera de "Red Eyes"



ÉLECTIONS

IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC par les présentes que les électeurs seront appelés à élire un maire, des conseillers municipaux et des commissaires d'écoles parmi les candidats suivants qui ont été dûment désignés dans le district de Saint-Boniface - Saint-Vital.

MAIRE

Corrin, Brian 171 parc Wildwood
Hawryluk, Wm. 874, rue Main
Norrie, Bill 212, rue Waverley
Swan, Cris 103 - 660, rue Dakota
Vincent, Barry 167, avenue Harvard

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Quartier Langevin

Doman, Chuck 54, baie Bibeau
Jones, Nick 1201-110, chemin Adamar
Provost, George 320, avenue Dussault
Reese, Evelyne 10, chemin Nipigon

Quartier Glenlawn

Ducharme, Al 51, avenue Nichol
Laser, Sig 109, chemin Egerton

Quartier Taché

Cloutier, Cordell 170, rue Coniston
Savoie, Guy M. 178, rue Kitson
Vermette, Richard 627, rue Langevin

Quartier Seine Valley

Dobson, Ross 4, baie Cromer
Ducharme, Gerry 66, baie Kilmarnock

COMMISSAIRES D'ÉCOLES

La Division scolaire de Saint-Boniface - No 4

5 commissaires à élire pour la division dans son ensemble

Barker, Joan 18, chemin Covent
Chapman, Anita 61, boulevard Vincent Massey
Garwood, Jim 244 - 1063, boulevard Beaverhill
Girard, Gabriel J. 25, boulevard Lomond
Grimard, Henri 32, chemin Briarwood
Hein, Yvonne 7 Lake Park Drive
Holt, Ross 174 Cliffwood Drive
Patterson, Joyce 669, chemin Niakwa
Toews, Claire 422, rue St-Jean-Baptiste
Walmsley, Pat 10, chemin Canberra

La Division scolaire de Saint-Vital - No 6

7 commissaires à élire pour la divison dans son ensemble

Bruce, John H. 98, avenue Woodydell
Buchanan, Jim 15 Parkville Drive
Coburn, Hugh 1, Senora Crescent
Deniset, John M. 62 Springside Drive
Dick, Brian 50, avenue Woodlawn
Dunlop, Donald M. 266, avenue Hazelwood
Estabrook, D. Hilton 290, chemin Avalon
Granda, Dan 2 Weeping Willow Drive
Harrison, Lawrence 124, chemin St-Vital
Ingram, John D. 148 The Glen
Kaufman, Peter 6, baie Granby
MacIver, Alexander John 15, place Dunkirk
Penner, Henry 259, chemin Paddington
Ritchie, Tom 58, baie Weaver
Rose, Bob 258 Dunkirk Drive
Ross, Jerry G. 47, baie Falconer
Roy, Maurice 171-D, chemin Beliveau
Vidruk, Kas 102, avenue Glenlawn

La Division scolaire de Norwood - No 8

5 commissaires à élire pour la division dans son ensemble

Cliteur, Tony 104, avenue Monck
Corey, Sandy 170 Lyndale Drive
Kennedy, Joan 19, place Larchwood
Leslie, Brenda 131, avenue Lawndale
Martin, Pat 431, rue Dubuc
Muir, Tom 147, avenue Lawndale
Savard, Claudette 232, rue Kitson

JOUR DU SCRUTIN

Le scrutin pour l'élection d'un maire, des conseillers municipaux et des commissaires d'écoles aura lieu le mercredi 26 octobre 1983 de 8h00 à 20h00.

SCRUTIN PRÉLIMINAIRE

Pour la commodité des personnes qui sont habiles à voter et

a) qui pensent ne pas pouvoir voter le jour du scrutin en raison d'absence ou pour toute autre raison; ou

b) qui sont atteintes d'une infirmité physique;

il y aura un scrutin préliminaire les vendredi 21 octobre, samedi 22 octobre et lundi 24 octobre 1983, entre 17h00 et 21h00, aux endroits sousmentionnés.

District de Saint-Boniface - Saint-Vital
Bureau du Comité municipal de Saint-Boniface - Saint-Vital
604, chemin St. Mary's, Winnipeg.

212, rue Dumoulin, Winnipeg.

DEMANDE DE VOTER PAR COURRIER

Tout électeur qui, à cause d'une incapacité physique, ne peut se rendre en personne au bureau de vote le jour du scrutin ni les jours du scrutin préliminaire pour exercer son droit de vote, pourra voter par courrier à condition d'en faire la demande par écrit, **au moins sept jours avant le jour du scrutin**, au Directeur du scrutin, Bureau du Secrétaire municipal, Hôtel de ville, Winnipeg, R3B 1B9.

Fait à Winnipeg (Manitoba) ce 14e jour d'octobre 1983.

R. J. Fergusson
Directeur du Scrutin

DIEU SAUVE LA REINE

Saint-Jean-Baptiste

Un 26 octobre tranquille dans le coin

Surtout du côté municipal, certains nous avaient promis des élections intéressantes cette année.

Finalement, il n'y a qu'un poste contesté et c'est celui de conseiller à Letellier. Là, Brunel "Ash" Jutras a posé sa candidature contre George Mulko, qui occupe cette position depuis plusieurs années.

D'autre part, Jack Irvine remplacera Willo Forrester comme conseiller de la région d'Emerson, car Willo prend sa retraite après 37 années de service à la municipalité de Montcalm.

Gardent leurs postes sans concurrence: Albert St-Hilaire (maire), Marcel Fillion (conseiller de Saint-Joseph), Georges et Raymond Sabourin (Saint-Jean-Baptiste et campagne sud et ouest), ainsi que Roland Marion (est de la Rouge).

À l'U.V.D. de Saint-Jean-Baptiste, Robert Barnabé remplacera Albert Dumontier, démissionnaire, et retrouvera Alfred Phaneuf et Jim Dewart au comité du village.

La Division scolaire de la Rouge verra trois nouveaux commissaires représenter nos régions: Claude Lafond et Gilbert Lavallée et Paul Damphousse pour Letellier et Saint-Joseph. Ils remplacent respectivement Louis Roy, Germain Vermette et Denis Barnabé.

Ça fera un 26 octobre tranquille dans le coin!

Florent BEAUDETTE

Calendrier

Samedi le 15 octobre: Marcheton Pro-Vie des Chevalier de Colomb du Conseil Montcalm. Bienvenue à tous pour le départ à 10h00 de l'école élémentaire de Saint-Jean-Baptiste.

Dimanche le 16 octobre: Après les deux messes, vente de pâtisseries, organisée par la Ligue des femmes catholiques, au sous-sol de l'église de Saint-Jean-Baptiste.

Samedi le 29 octobre: A 18h00, banquet et soirée à l'occasion du lancement du livre centenaire des Dupuis.



Les jeunes du secondaire de Saint-Jean-Baptiste ont bien commencé la saison de volleyball à l'intérieur de leur zone. D'ici fin-novembre, garçons et filles joueront contre leurs amis(?) de Rosenort, Elie, Miami, Vita, Elm Creek et Dominion City.

Sainte-Agathe

Poser les questions aux candidats

Le poste de commissaire d'écoles à Sainte-Agathe est le seul contesté de la Division scolaire de la Rivière Rouge.

Dans un système démocratique, les citoyens ont droit de choisir leurs représentants afin de gérer le plus fidèlement possible les argents qu'ils versent en taxes pour obtenir certains services. On a donc recours au système électoral pour faire son choix parmi une liste de candidats.

Voici les candidats qui se présentent aux élections dans le quartier de Sainte-Agathe: Lionel Robert, Guy Gagnon, Emile Huberdeau et Fernand Vermette.

Le samedi 26 octobre, nous serons appelés à voter pour un commissaire d'écoles à la salle de la Légion. Avons-nous songé à l'importance d'avoir quelqu'un au niveau de la division scolaire qui nous représente bien? Il s'agit en effet de voter pour quelqu'un qui sera appelé à prendre des décisions concernant l'éducation de nos jeunes. Personne ne voudrait négliger de fournir tout ce que cela peut comporter en personnel compétent, en locaux adéquats et en équipement qui répond aux besoins des étudiants.

Avons-nous pensé sérieusement à l'éducation totale de nos enfants? Qu'est-ce qu'on leur offre en plus de l'enseignement régulier? Est-ce qu'on se préoccupe de leur développement moral et religieux? Il ne s'agit pas ici d'élire quelqu'un qui va s'occuper uniquement de l'aspect économique en veillant sur les argents des taxes.

On connait l'importance qu'on attache aujourd'hui au budget d'une division scolaire et combien il faut toujours chercher à réduire les dépenses afin de ne pas apeurer les contribuables. Et si tout à coup on s'inquiétait des services que nous procurent nos taxes?

Au niveau local, il est assez facile de "questionner" ceux qui sont en liste. C'est le cas pour les élections des commissaires d'écoles. Une couple de petites questions à point aux candidats avant les élections, ça pourrait donner plus de tranquilité pour l'avenir.

Thérèse DUMESNIL

785 convives servis par les C de C

Le souper annuel organisé par les Chevaliers de Colomb de Sainte-Agathe avait lieu le 2 octobre. Malgré le temps pluvieux, 785 convives ont participé.

L'an dernier, les Chevaliers avaient servi environ 1 000 repas. Le succès d'une activité de telle envergure exigeait la participation de tous les frères chevaliers à la préparation du souper. Une dizaine de chevaliers ont pris en main la mise en marche de cette activité. Ils sont: les frères Réginald Robert, Georges Lécuyer, Gaston Bremault, Raymond Courcelles, Guy Gagnon, Guy Bilodeau, Fernand Vermette, Richard Dorge, Marc Beaudry et Louis Robert. La coopération des dames de la paroisse qui ont été sollicitées pour fournir une variété de tartes, ajoutait à l'effort accordé par les Chevaliers de Colomb.

400$ pour Pro-Vie

Quelques représentants de la paroisse, jeunes et moins jeunes, se sont rendus à Winnipeg, le samedi 24 septembre, pour le Marcheton Pro-Vie.

Le groupe partait de la "Lutheran Church of the Redeemer" pour y revenir après 10 km de marche ou de course. Seul Lionel Robert des participants de Sainte-Agathe a accompli le trajet en courant. Les autres: Michel Bremault et sa fille Jeannine, Louis Robert et ses filles Lise et Ginette, et Mona Lemoine, l'ont marché. Puisqu'ils ont été assez bien commandités, un total d'environ 400$ a été ramassé pour le mouvement Pro-Vie.

Calendrier

La série de film "Focus on the Family" par le Dr James Dobson, psychologue, sera présenté à l'école élémentaire de Sainte-Agathe, à partir du mardi 18 octobre à 19h30, pour cinq semaines consécutives. Admission: 1$00 par soirée.

Saint-Léon

Plus de 1 000

1 009 personnes furent servies au souper paroissial, qui avait lieu le 25 septembre au centre récréatif. Ceci est un record pour Saint-Léon.

Un autre record fut celui des profits pour la paroisse, soit 4 315$.

Le comité organisateur était: Marie-Paule Fortier, Lise Grenier, Lorraine Bouvier et Colombe DeVuyst.

Les gagnants de la Tombola furent: premier prix - un ensemble portatif à liqueur donné par la Co-op, gagné par Rosaire Fortier; deuxième prix - un bon d'achat de 25$ donné par Talbot Millwork, gagné par Viola Cailler; troisième prix - un don de 25$ par la caisse populaire, gagné par Jim Selwyn de Manitou; quatrième prix - un bon d'achat de 15$ donné par Saint-Léon Economy Textiles, gagné par Denis Remillard; cinquième prix - une banque donnée par Flore Labossière, gagné par Henri Bouvier.

Une dinde, donnée par Elisabeth Droux de Manitou, fut gagnée par Claude Labossière et le 5$ aussi donné par Mme Droux fut gagné par Yvonne Payette.

Marie C. LABOSSIÈRE

Calendrier

Le 22 octobre - ouverture officielle du Club Simon-Nivon à 14h00. Banquet à 17h00 au Centre récréatif.

Le premier maire du village a choisi la retraite

Le maire de Somerset, Rémi Depape, prend sa retraite après une carrière qui dura plus de 20 ans.

Être maire d'un petit village de 600 personnes pendant 20 années ce n'est pas toujours marrant, parfois cela peut être très frustrant. La mairie ne convient certainement pas à tout le monde, car c'est souvent au maire que s'adressent les citoyens pour avoir des explications au sujet des projets immédiats ou à long terme.

Sachant qu'il ne peut tout de même pas plaire à tout le monde en même temps, le maire peut parfois avoir l'impression que les citoyens ne sont jamais satisfaits. Mais tout fini par s'arranger et, avec l'aide indispensable des conseillers, M. Depape a fait une longue carrière dans la vie politique locale.

Issu d'une famille flamande, Rémi Depape, l'aîné de douze enfants, est né à Swan Lake au Manitoba. Même s'il a dû abandonner ses études à l'âge de onze ans, il sait quand même parler, lire et écrire en français, en anglais et en belge. Il admet toutefois avoir un peu de difficulté à écrire le belge.

Il laissa la ferme familiale pour s'installer avec sa femme Angèle sur sa propre ferme. Ils élevèrent des pur-sang belges, à Mariapolis. Sa santé ne lui permettant plus de continuer, Rémi dû abandonner la ferme et trouver un travail moins exigeant.

C'est alors que la United Grain Growers l'engagea comme acheteur de grain, poste qu'il a dû laisser à cause de la poussière de grain. Par la suite, il devint gérant d'une succursale de la Massey-Ferguson à Altamont. Il déménagea à Somerset, où il érigea en 1959 le Somerset Feed Mill qu'il géra jusqu'en 1968. (Le Feed Mill continua de servir la clientèle sous divers propriétaires, mais il fut la proie aux flammes lors d'une incendie en mai 1983.)

C'est en 1962 que Somerset fut déclaré un village incorporé, et que M. Depape fut élu le premier maire, poste qu'il a gardé jusqu'aujourd'hui, sauf pour une période d'environ dix mois en 1974-75.

M. Depape a vu se développer beaucoup de gros projets à Somerset durant son règne. Notons, entre autres, la canalisation de l'eau potable et des égouts; le développement d'un local pour le curling, et d'une salle communautaire ainsi que la rénovation par étapes du rond à patiner.



Rémi Depape

Un des projets que M. Depape tenait beaucoup à coeur, et qui est en voie d'exécution, est la finition des rues soit en asphalte ou en béton. Mais M. Depape sera sûrement mieux apprécié pour le grand débat qu'il a mené avec acharnement au nom du village, auprès des gouvernements fédéral et provincial, afin de les convaincre de ne pas abandonner la voie ferrée entre Morris et Hartney tel que prévu, car la survie même du village serait menacée.

Au cours des années, M. Depape fut aussi très actif au sein de plusieurs organismes et sièges en ce moment au comité de la Lorne Recreation, de l'Hôpital Memorial de Lorne, ainsi qu'au comité de l'ambulance. Ayant subi une attaque de coeur, il y a près de quatre ans, M. Depape a tout de même continué de travailler au sein de la communauté.

Maintenant qu'il sera à la retraite, il pourra certainement consacrer plus de temps à son passe-temps préféré, la menuiserie, tout en gardant un oeil sur la scène politique.

Huguette L. BOULET

Lorraine Girouard présidente des Filles d'Isabelle

Plusieurs événements ont eu lieu chez les Filles d'Isabelle pendant les vacances d'été.

Entre autres, le congrès d'Etat annuel qui eut lieu à Saint-Malo le 17 septembre sou le thème "Moi et mon Ordre" auquel assistait la régente d'Etat, Anita Catellier, et la vice-régente internationale, Juliette Leclerc, ainsi que les deleguees des différents cercles.

Le mardi 4 octobre, l'ecole secondaire de Somerset, se reunissaient plusieurs membres pour l'élection et l'installation des officiers pour l'année 1983-84.

Adèle Balez, vice-régente d'Etat, présida à l'élection et à l'installation des officiers.

Voici les nouvelles élues: (régente) Lorraine Girouard, (vice-régente) Fleurette Labossière, (ex-régente) Anita Poiron (secrétaire financière) Lucille Labossière, (secrétaire archiviste) Lucille Gaudet, (trésorière) Yvonne Labossière, (gardienne) Léda Messner, (monitrice) Cécile Picton, (chancelière) Lucie Grenier, (garde extérieure) Odile Hacault, (garde intérieure) Clara Lafrenière, (syndic 3 ans) Evelyne Lafrenière, (1er guide) Yvette Labossière, (2e guide) Yvette Leblanc, (porte-bannière) Simone Piché, (rédactrice) Aldéa Weicker, (pianiste) Marthe Girouard, (aumônier et parlementaire) l'abbé René Touchette.

Un chèque de 500$ fut présenté au président du Centre "Rendez-Vous" de Somerset, ce qui permettra aux gens à la retraite de jouir des loisirs et de la détente.

Par ailleurs, une partie de cartes est projetée pour le 27 novembre, ainsi qu'un mini-bazar et une vente de pâtisseries.

Aldéa WEICKER

Deux candidats à la mairie

Les citoyens de Somerset devront se rendrent aux urnes pour élire un maire.

Maurice Lafrenière et Roger Poiron se disputeront le poste de la mairie, tandis que Gilbert Lafrenière, Aurèle Talbot, Henri Gevaert et le Dr Georges Mabon occuperont les postes de conseillers.

Transcona

Bazar paroissial et réunion Ligue féminine

La LFC de l'Assomption organise présentement un grand bazar paroissial qui doit avoir lieu le dimanche 30 octobre, à partir de 11h00 jusqu'à 16h00, au Centre culturel Assomption, 711, rue Léola à Transcona.

Il y aura de quoi pour toute la famille: prix d'entrée, tombola, jeux d'adresse, comptoirs de tricot-couture, pâtisseries, bonbons, plantes de maison, articles presque neufs, articles variés

Le tout débutera par un déjeuner aux crèpes-oeufs-saucisses-jus-café, de 11h00 à 13h30. Qu'on se passe le mot pour le 30 octobre

Par ailleurs, la prochaince réunion mensuelle de la LFC aura lieu le mercredi 2 novembre au Centre culturel Assomption

Réunion d'affaires à 19h30 et vers les 20h00 conférence en français présentées par les jeunes dames "Ladies for Life", femme de chiropracteurs de la région, sur la santé en générale: nutrition, exercices physiques, accouchement naturel, soins de prévention, etc

C'est Lina Parent et son comité de téléphone qui invite toutes les dames et demoiselles de la paroisse à venir de renseigner sur un sujet d'actualité. Un café rencontre suivra la conférence

Enfin, lors du marcheton pro-vie du 24 septembre dernier, quelques paroissiens de l'Assomption ont marché les 10 kilomètres du parcours désigné pour recueillir la somme de 400$. Il s'agissait de: Albert Vermette, Yvette, Guilleminot, Lina Parent, Robert Desharnais, Roger Desharnais, Rachelle Guilleminot et Serge Parent

Hélène BLAIS

Lorette

Hockey! Hockey!

Le club les Lorette Comets de la ligue Hanover Taché s'entraine tous les mardis et jeudis à 20h00 à l'arène de Lorette à partir du 25 octobre. Tous les joueurs intéresses sont priés de se joindre

Soirée d'information

Les Comités de parents de l'école Lagimodière et Dawson Trail organisent une soirée d'information en ce qui concerne nos futurs commissaires d'écoles, le jeudi 20 octobre à 20h00 au gymnase de l'école élémentaire. L'éducation de vos enfants, c'est votre affaire

Lilliane LANSARD

Saint-Eustache

Grosses célébrations pour le 10e des Jeunes de Coeur

Les personnes du 3e âge se pressaient, le 25 septembre, vers l'église, car pour cette occasion ,M. le curé Lavoie célébrait une messe spéciale.

Dans son allocution, il fit ressortir que l'âge avancé était un temps d'enrichissement pour soi et pour son entourage

Les nombreuses espérances de la vie ont fait croître la maturité et la sérénité, ce qui fait que l'on s'achemine en paix vers Celui que nous serons heureux de voir au bout de notre route

Des cantiques furent chantés par l'assemblée, tandis que Sr Bertha Chartier, r.n.d.m., guidait au micro

Après la messe, tous se rendirent à l'école où se rencontrèrent, outre les Jeunes de Coeur de Saint-Eustache, ceux d'Elie, de Winnipeg, Saint-François-Xavier, de Fannystelle, de Oakville et de Portage-la-Prairie

Le mot de bienvenue au banquet fut donné par Cécile Rivard, responsable du club des Jeunes de Coeur de la paroisse Maurice Duclos, maître de cérémonie, proposa un toast à toute l'assemblée, qui se composait de 110 personnes

L'arrivée inespérée de Rolande Fitch, gérante des "Nouveaux horizons", fut pour tous une agréable surprise

Jean et Adélard Senécal, ainsi que Maurice et Augustin Duclos, Mariette Leclerc, Hélène Laramée, Huguette Trudel, Evelyne Bosc déployèrent leurs talents de musiciens soit avec l'accordéon, le violon, la guitare. Plusieurs égayèrent l'assistance par des chansons, des pièces et des gigues, le tout se clôtura par la danse

Sr Jeanne COLLET, r.n.d.m.

Saint-Malo

Calendrier

Un cours de "Defensive Driving" sera offert par la Chambre de Commmerce de Saint-Malo, pourvu qu'il y ait 15 personnes (minimum) inscrites. Contactez Robert Lambert au 347-5246 ou Brian Copple au 347-5751

Installation de l'Exécutif des Chevaliers de Colomb de 5 conseils le 22 octobre. Messe à 20h00 à l'église; puis réception au Club Noret



INTERROGATION

L'impossible possible

Est-il toujours possible aujourd'hui d'être heureux? Nous est-il possible encore aujourd'hui d'exprimer notre bonheur d'une façon réelle et humaine?

Certains colleraient un "non" catégorique aux deux questions, réaction rapide sans grande réflexion. D'autres diraient "oui" à l'une et "non" à l'autre, le tout enrobé d'une quantité impressionable de "oui mais..." et de "non si..."! Enfin, quelques uns avoueraient que l'impossible est possible.

J'avoue être du dernier groupe.

Mais pas n'importe quel "impossible" est possible. Certains chemins, vantés par celui-ci ou celui-là comme le chemin sûr de bonheur, finissent par mener à peu de choses. Ainsi, les sentiers étroits et égoïstes du plaisir-instantané, de la richesse-exagérée, du sentimentalisme-à-l'eau-de-rose, des émotions-à-bas-prix, des voyages-pour-tout-oublier, du travail-pour-le-prestige, du fais-ton-chemin-envers-et-contre-tous, des relations-d'une-nuit... ne nous mènent qu'à un désert vide, creux, artificiel et superficiel, où chacun se mire dans le miroir de sa propre croissance avortée.

Le seul "impossible" qui rend le bonheur possible est le chemin des Béatitudes: la route de celui qui accepte, sans doute sans trop comprendre, que le bonheur se trouve dans le don de soi aux autres, dans le partage de ses biens avec les autres, dans des engagements durables, dans des relations fidèles, dans l'amour partagé et donné, dans l'oubli de soi, dans le respect intégral de l'autre, dans le pardon et la réconciliation. Cette route, marquée du signe de la croix, peut sembler, à première vue, être une route bien ombrageuse, recouverte d'un épais brouillard de tristesse, de sacrifices, de jeûne, et de pénitence. Mais celui qui l'emprunte, celui qui accepte de s'y risquer, découvre à sa grande surprise, qu'il n'en est rien.

D'abord, parce qu'il n'est pas seul sur cette route. Entourée d'une foule de gens fous comme lui, il marche confiant, le coeur en fête, acceptant de vivre avec d'autres les passages plus difficiles, bercé par une certitude profonde que le Seigneur Ressuscité est avec lui et que le Père l'attend au bout du chemin. Oh, admettons qu'il y a des bouts de chemin qui sont bien difficiles, des moments où la lumière se fait rare et où les ténèbres semblent conduire nulle part, mais à celui qui demeure fidèle le soleil finit toujours par briller.

Il revient dès lors à tous ceux qui marchent sur cette route de donner le goût de la fête, de la vraie fête, à ceux qui ne la connaissent pas.

Et cette fête-ci a peu de choses à voir avec certaines autres fêtes.

Nous connaissons tous, pour ne pas le nommer, de ces fêtes-vides qui n'ont de "fête" que le nom. De ces soi-disant randonnées de joie où l'alcool a vite fait ses ravages, où le plaisir brise la communication, où les autres n'existent que pour soi.

Heureusement, la vraie fête existe. Cette fête prend feu dans le coeur de l'homme, dans le profond de la personne, là où il se reconnaît avec d'autres sur le chemin du bonheur. Cette fête s'exprime de mille et une façons: par la danse et la gigue, par la ceinture fléchée et la tuque, par le chant et les cris, par les taquineries et les farces, par le repas et la boisson... mais devant ces vrais "fêteux" nous sentons confusément qu'il y a un quelque chose de plus profond qui allume en eux la fête.

Et ce quelque chose, pour le croyant, est Quelqu'Un!

Voilà "l'impossible" devenu possible!

Claude BLANCHETTE, ptre

NORWOOD HAIRSTYLISTS

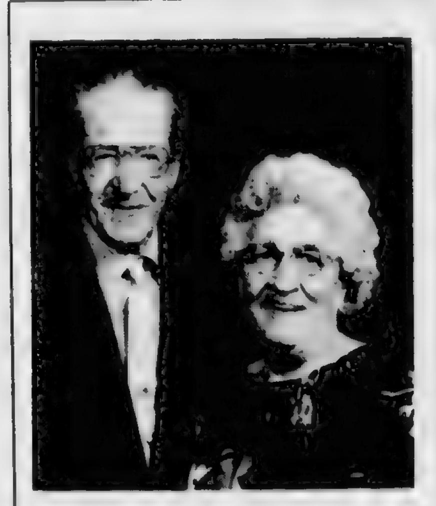
pour hommes et femmes

Un spécial à chaque mois

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi: 9h00 à 18h00
samedi 9h00 à 16h00

311, rue Kenny à Marion 233-1103

Rendez-vous préférable mais pas nécessaire



Félicitations et meilleurs voeux à
M. Fortunat et Anna Lanoie

du #514 - 187, avenue de la Cathédrale qui célèbrent leur 50e anniversaire de mariage. Leurs enfants sont Edmond, Cécile, Anita et Denis. Un souper pour la famille aura lieu le 8 octobre 1983 au Dakota Motor Hotel.

Des voeux de bonheur pour papa et maman pour leur 50e anniversaire, de la part de toute la famille. Nous vous souhaitons la santé, la propérité et encore plusieurs années de bonheur.

Transports Canada Air

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous seront acceptées jusqu'à 14h00, heure de Winnipeg, le jour de la date limite. Les soumissions devront porter le titre du projet et être envoyées au Surintendant régional, Gestion du matériel, 10e étage, 125, rue Garry, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P6. On peut se procurer les documents contractuels en envoyant un dépôt à l'adresse ci-dessus

Projet 2352-81-53

Construction d'installations VHF/DF et travaux connexes à l'aéroport de Brandon, Brandon (Manitoba)

Date limite: le 20 octobre 1983

Dépôt: Chèque ou mandat-poste de 25$ payable à l'ordre du Receveur général du Canada

Les documents contractuels peuvent être consultés à (aux) Associations de constructeurs de Winnipeg et Brandon (Manitoba)

Chaque soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules fournies par le ministère et doit être accompagnée du dépôt de garantie indiqué dans les documents contractuels

La garantie versée à l'égard des documents contractuels sera remboursée sur remise des documents, en bon état, dans le mois qui suit l'ouverture des soumissions

Pour de plus amples renseignements, appelez le (204) 949-4329

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions

Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le CRTC a été saisi des demandes suivantes. **Service de réseau radiophonique MF en stéréo de la Société Radio-Canada distribué par satellite aux fins de distribution par les entreprises de télévision par câble**; dans l'avis public CRTC 1982-42 du 31 mai 1982, le Conseil annonçait la mise en oeuvre d'une procédure simplifiée de traitement des demandes non litigieuses relatives à des modifications de l'aire de desserte d'entreprises de télévision par câble et à la distribution de signaux et de services facultatifs. La Société Radio-Canada a maintenant informé le Conseil qu'elle prévoit distribuer les services de ses réseaux radiophoniques MF en stéréo de langues française et anglaises au moyen du satellite Anik-D afin d'accélérer la prestation de ces services de réseau à des localités qui ne disposent pas encore d'un service radiophonique offert à l'aide d'émetteurs conventionnels. La Société a affirmé au Conseil que cette proposition ne visait nullement à retarder ni à remplacer les plans actuels de la Société concernant la prestation de ses services radiophoniques MF en stéréo par l'entremise de stations de radiodiffusion MF conventionnelles. Étant donné la nature provisoire de ce projet, le Conseil appuie le plan proposé par la Société visant la prestation de son service en stéréo à des localités qui ne sont pas encore desservies et il est disposé à accélerer le traitement de toute demande de ce genre présentée par des entreprises de télévision par câble en suivant la procédure simplifiée. (PN-217)

Canada





Seulement chez votre spécialiste de gaz propane
ICG Gaz Liquide Ltée
463, chemin Dawson
Saint-Boniface, Manitoba
R2J 0S8



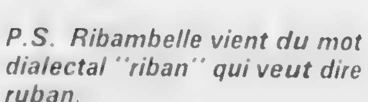
ICG GAZ LIQUIDE



Bonjour toi!

Je suis content. J'ai fait une ribambelle et je trouve que j'ai bien réussi. Qu'en penses-tu? Je te demande maintenant de m'en faire une pour le Concours d'automne. Ça te va? Lis bien la page!

Bicolo



P.S. Ribambelle vient du mot dialectal ''riban'' qui veut dire ruban.

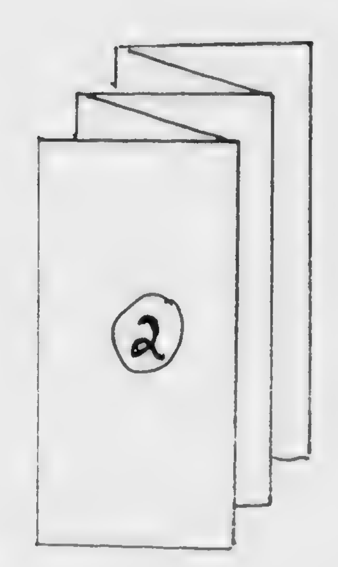
C'EST QUELQUE CHOSE DE DIFFÉRENT...

C'EST MON CONCOURS D'AUTOMNE!!

Tu me fais une ribambelle. Comment?? Regarde bien!

1. Tu prends un morceau de papier (20 à 30 cm). Tu le mesure en carreaux égaux.





2. Ensuite, tu le plis en accordéon.
3. Tu dessines ce que tu aimes le plus, soit une poupée, animal, cloche, bateau, fleur ou autres...
4. Tu découpes soigneusement les contours du dessin en prenant toutes les épaisseurs du papier. Attention. Tu dois laisser certaines parties non coupées pour faire le joint entre chaque objet. Voir 3 B.

Puis tu la colorie à ton goût, ajoutant des décorations, dentelles, feutre, etc.

Voilà! C'est mon concours! J'ai hâte de recevoir ta ribambelle!!! Le concours se termine le **31 octobre**. Fais-le tout de suite! Envoie à:

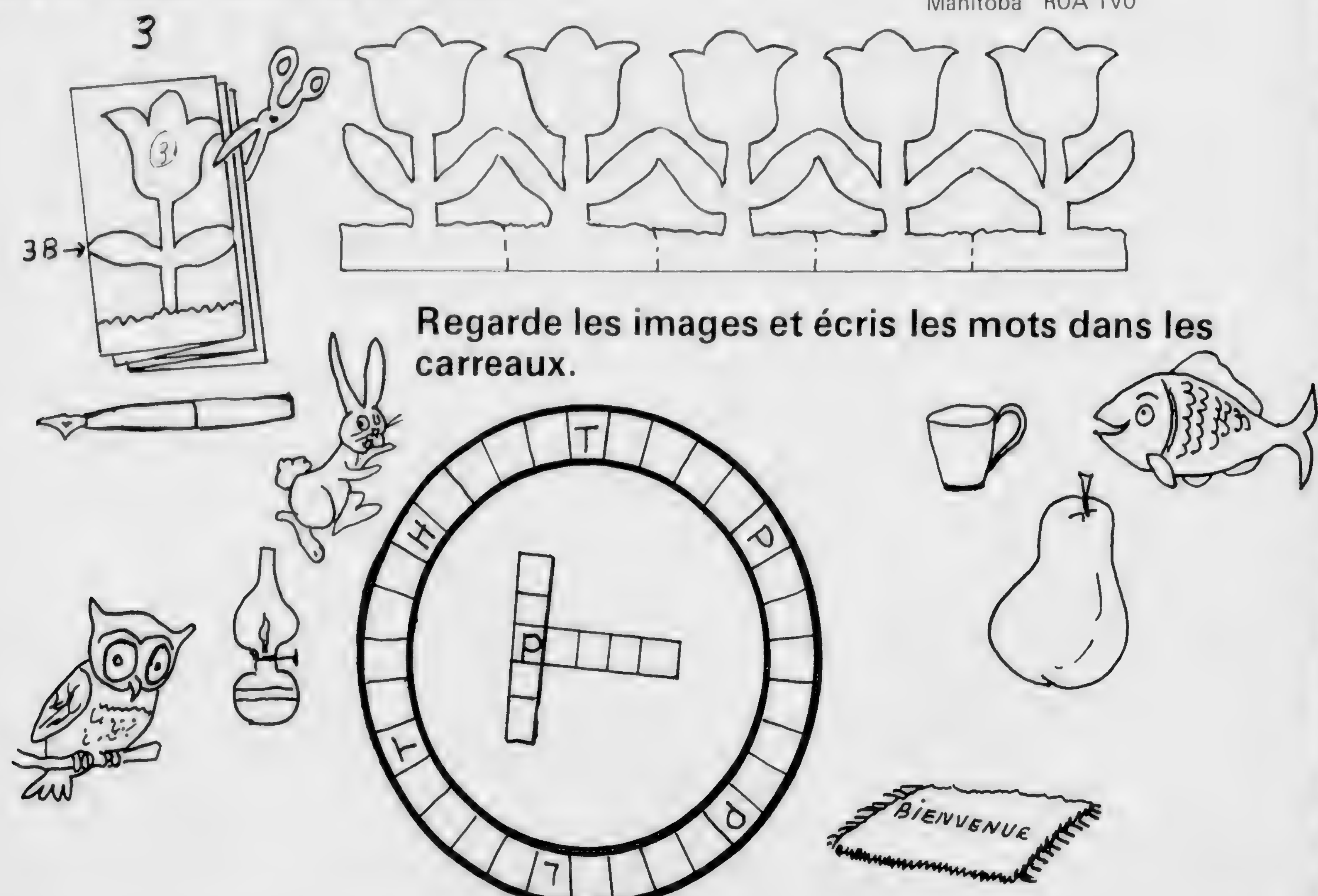
NOM: ....

ADRESSE: ....

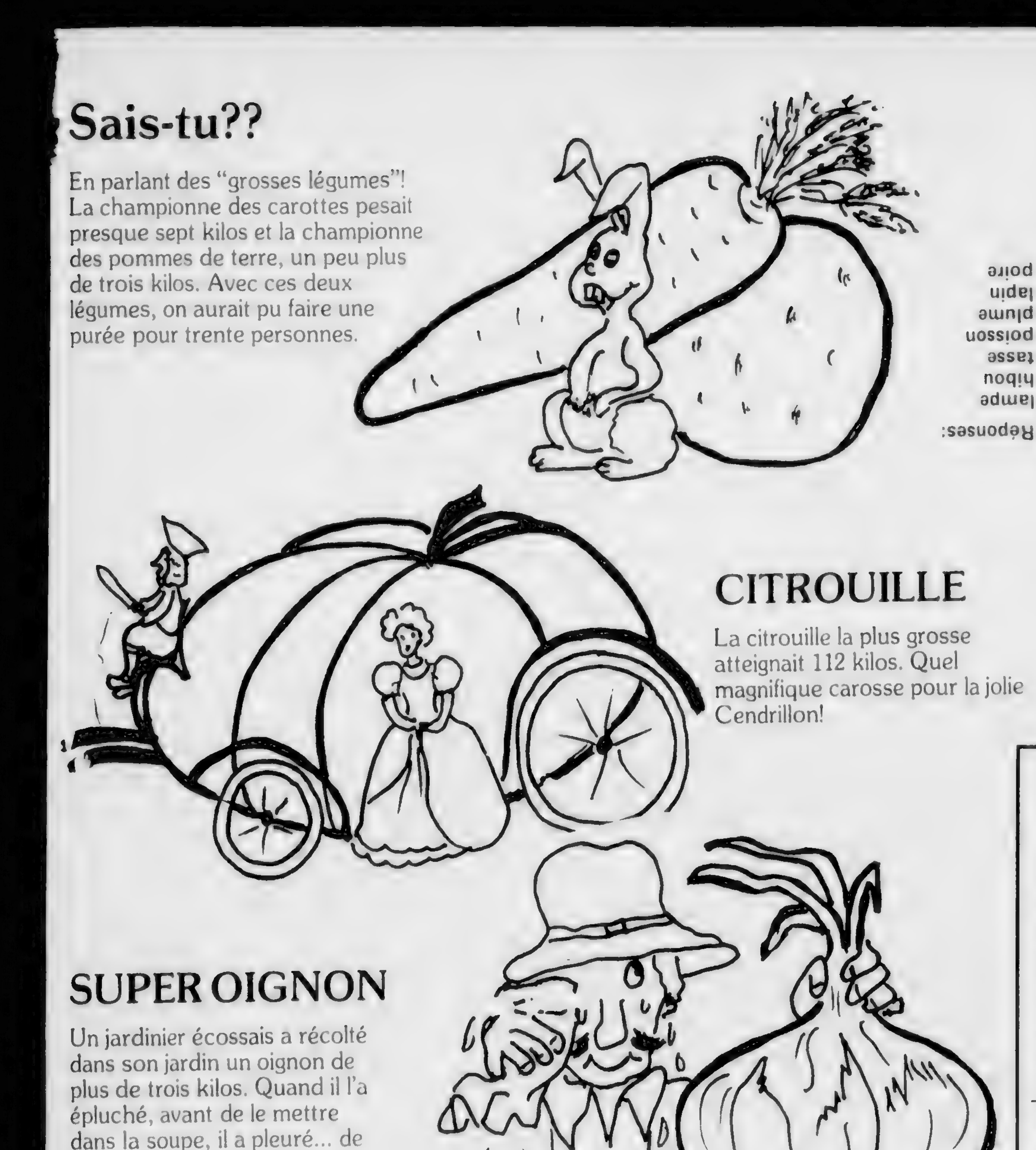
....

ÂGE: .... No DE MEMBRE: ...

Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba ROA 1V0



Regarde les images et écris les mots dans les carreaux.



Sais-tu??

En parlant des "grosses légumes"! La championne des carottes pesait presque sept kilos et la championne des pommes de terre, un peu plus de trois kilos. Avec ces deux légumes, on aurait pu faire une purée pour trente personnes.

Réponses:
lampe
hibou
tasse
poisson
plume
lapin
poire

CITROUILLE

La citrouille la plus grosse atteignait 112 kilos. Quel magnifique carosse pour la jolie Cendrillon!

SUPER OIGNON

Un jardinier écossais a récolté dans son jardin un oignon de plus de trois kilos. Quand il l'a épluché, avant de le mettre dans la soupe, il a pleuré... de joie!

Membre gagnant No 5311

Geneviève Lebel
8 ans
Eddystone, Manitoba
R0L 0S0

Je salue mes nouveaux membres!

7011	Matthew Bouchard	Winnipeg
7012	Paul Bouchard	Saint-Adolphe
7013	Monique Bouchard	Saint-Adolphe
7014	Raymond Ouimet	Sainte-Agathe
7015	Robert Jounot	Winnipeg
7016	Brigitte Jounot	Winnipeg
7017	Raphael Tétrault	Winnipeg
7018	Janette Penner	Sainte-Anne-des-Chênes
7019	Natalie Mousseau	Saint-Boniface
7020	Joanne Porteous	Lorette
7021	René Pattyn	Saint-Boniface
7022	Chérie Arpin	Winnipeg
7023	Julie Chartier	Aubigny
7024	Michelle Hince	Ile-des-Chênes

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
Code postal: ....**Age:** ....

Vie sociale

Naissances

Amelia **Desrosiers**, fille de Roland Desrosiers et de Wendy Kobzisty, née le 8 mai pesant 8 livres et 2 onces, et baptisée le 2 octobre en l'église de l'Assomption à Transcona.

Pierre, François, Joseph **Freynet**, deuxième fils de Ginia Ostrowski et Robert Freynet, de Sainte-Anne-des-Chênes, né le 25 juillet 1983, pesant 3.58 kilogrammes. Un petit frère pour Raphael.

(Correction) Le 27 juillet est née Lee-Ann, fille de Michel et Lorna (née Hiebert) **Poirier** d'Otterburne. Les grands-parents sont Armand et Emilienne Poirier d'Otterburne et Nettie Hiebert de Niverville.

Jeffrey **de Rocquigny**, fils de Jacques de Rocquigny et d'Evelyn Vien de Lorette, né le 28 juillet et baptisé le 2 octobre. Parrain et marraine: Claude et Louise Vien de Saint-Boniface.

Claude **Champagne**, fils de Jacques Champagne et Sylvia Joyal de Lorette, né le 27 août et baptisé le 2 octobre. Parrain et marraine: Marcel et Renalde Bergeron de Saint-Boniface.

Amanda, fille de Claudette (née Lussier) et Paul-Emile **Labossière**, de Saint-Léon, née le 6 octobre. Une petite soeur pour Jerémie et Jolène.

Mariages

Suzanne **Houde**, fille d'Angéline et Lucien Houde, et Guido **Dienstbier**, fils d'Anne-Marie et Kurt Dienstbier de Transcona. Le mariage eut lieu le 6 août en l'église de l'Assomption, Transcona.

Danie **Gérardy**, fils d'Odile et Jules Gérardy et Heather **Lazar**, fille de Lloyd et Elizabeth Lazar. Le mariage eut lieu le 27 août en l'église de l'Assomption à Transcona.

Le 17 septembre à l'église de Saint-Jean-Baptiste, eut lieu le mariage de Rachelle **Sabourin** et René **Lemoine** (de Sainte-Agathe).

Lucien **Gagnon**, de la paroisse de Saint-Eugène, et Pauline **Hudon**, fille de Roland et Lucille Hudon, de Saint-Norbert, mariés le 1er octobre 1983.

Cécile **Carrière**, fille de Georges et de Jeannine d'Otterburne, et Robert **Laroque**, fils de Florien et de Jocelyne de Lorette, mariés à Otterburne samedi 1er octobre 1983.

Richard **Bérard** et Viviane **Fontaine** (de Sainte-Agathe), mariés le 8 octobre à l'église de Saint-Jean-Baptiste.

Nicole **Grenier**, fille de M. et Mme Lucien Grenier, de Saint-Léon, avec **Mark Lebeau**, fils de M. et Mme Roger Lebeau, de Mariapolis. Ce nouveau couple résidera sur une ferme à 12 km de Mariapolis.

Décès

Louis **Bélanger**, de Saint-Boniface, 59 ans, décédé le 24 septembre.

Edouard **Pépin**, 77 ans, de Saint-Lazare, décédé le 30 septembre 1983.

Anna **Brousseau** (née Bergeron) veuve d'Elie Brousseau, décédée le 27 septembre à l'âge de 89 ans, inhumée à Saint-Norbert le vendredi 30 septembre.

Alphonse **Sabourin**, 86 ans, de Saint-Jean-Baptiste, décédé à l'hôpital de Morris, le 4 octobre.

Florentine **Nault**, de la Columbus Villa à Transcona, décédée le 30 septembre et funérailles le 4 octobre en l'église de l'Assomption, Transcona.



AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU JULIETTE GOULET, de la district postale de Lorette, au Manitoba, veuve.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 -170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 25 novembre 1983.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 3e jour du mois d'octobre 1983.

MARCOUX BETOURNAY LABOSSIÈRE
Procureurs de la succession

OFFRE D'EMPLOI

le nord

Directeur(trice) général(e)

L'entreprise Les Presses du Nord-Est de l'Ontario Inc., propriétaire du journal LE NORD et de l'imprimerie La Bonne Impression est à la recherche d'un directeur(trice) général(e).

Le directeur(trice) est responsable de la planification, de l'organisation et de la coordination des activités de l'entreprise, de l'élaboration et du contrôle du budget, du choix et de la gestion du personnel. Il(elle) relève directement du Conseil d'administration.

Le candidat(e) idéal(e) aura une bonne formation et une solide expérience en gestion des affaires et du personnel; il(elle) connaîtra le milieu et le traitement de l'information; il(elle) aura déjà fait preuve de détermination, d'imagination et de débrouillardise; sa connaissance du français parlé et écrit sera excellente.

Le salaire est à négocier selon les compétences.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 octobre à

Agathe Camiré
LE NORD, C.P. 2320
Hearst, Ont. P0L 1N0

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Agathe Camiré (705) 362-8464

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le CRTC a été saisi des demandes suivantes. **Projet de modification du Règlement sur la radiodiffusion (M.F.) -Augmentation de la durée maximale de publicité pour les stations de radio MF exploitées par des titulaires de licences MF jumelées.** Le Règlement sur la Radiodiffusion (M.F.) établit cinq catégories de licences MF: Société Radio Canada, spéciales, jumelées, indépendantes et premier service radio. Par licence MF jumelée, on entend une licence délivrée à l'intention d'une station MF exploitée par un titulaire de licence d'une station MA dans la même langue et dans le même marché. Une licence MF indépendante désigne une licence d'exploitation d'une station MF dans le cas où, au moment de la délivrance ou du renouvellement de la licence, le titulaire en question n'exploite aucune autre station de radio dans la même langue et dans le même marché. De l'avis du Conseil, c'est encore un avantage pour un titulaire d'être ainsi autorisé à utiliser deux fréquences radiophoniques rares dans un même marché et il maintiendra donc les exigences supérieures relatives aux formules premier plan, de matériel d'enrichissement - création orale - et du matériel combiné des formules premier plan et mosaïque. Cependant, il reconnaît également que cet avantage n'est pas aussi marqué qu'il a pu être par la passé et que rien ne prouve qu'une augmentation à 150 minutes de matériel publicitaire autorisé par jour aurait un effet néfaste sur les autres entreprises de radiodiffusion ou sur l'auditoire. Le Conseil entend donc autoriser les titulaires de licences MF jumelées à augmenter la durée maximale permise de matériel publicitaire par jour en la faisant passer à 150 minutes. Le projet de modification du Règlement sur la radiodiffusion (M.F.) figure en annexe. Toutes les parties qui désirent commenter sur cette question sont priées d'envoyer leurs observations par écrit au Secrétaire général du CRTC, Ottawa, Ontario, K1A 0N2, au plus tard le **24 octobre 1983**.

Tous les documents du CRTC sont publiés intégralement dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du CRTC; et des décisions, aux bureaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du CRTC en téléphonant aux bureaux du Conseil à: Ottawa, Hull (819)997-0313; Halifax(902)426-7997; Montréal(514)283-6607; Winnipeg(204)949-6297; Vancouver(604)666-2111 (PN-215)

Canadä

Une occasion manitobaine...

Vérificateur comptable

Assemblée législative - Bureau du Vérificateur provincial, Winnipeg
25 683$ - 31 112$ par année (poste temporaire d'un an)

FONCTIONS:
Participe, à titre de membre d'une équipe de vérificateurs comptables, à l'examen et à la vérification des comptes et des registres des ministères, des conseils, des agences et des commissions du gouvernement à la demande du Vérificateur provincial. Doit parfois voyager dans la province.

CONDITIONS À REMPLIR:
Doit être instrit(e) à un cours de comptabilité reconnu. Doit posséder une connaissance des systèmes de comptabilité ainsi que des méthodes et des principes de vérification comptable. Des connaissances dans le domaine des lois, règlements et politiques seraient un atout. La préférence sera accordée aux personnes bilingues.

Concours N°: 287

Clôture des candidatures: octobre 24 1983

Faite parvenir votre demande d'emploi à:
Commission de la Fonction publique
115, rue Carlton, pièce 904
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8

MANITOBA
Un employeur qui donne des chances égales

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le CRTC a été saisi des demandes suivantes. **Mise en oeuvre des recommandations sur les stéréotypes sexistes.** En septembre 1982, le Groupe de travail du CRTC sur les stéréotypes sexistes publiait son rapport intitulé "L'image des femmes". Ce rapport brossait un tableau général d'un vaste programme fondé sur l'autoréglementation de l'industrie et l'imputabilité à l'égard du public, et conçu dans le but d'améliorer la représentation des femmes dans les émissions et les annonces publicitaires à la radio et à la télévision au Canada. Le rapport du Groupe de travail a été le point culminant de trois ans d'efforts concertés exercés par des membres de l'industrie de la radiodiffusion [représentés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)], de l'industrie de la publicité, de la Société Radio Canada, du public et du CRTC. Le rapport a fixé un délai de deux ans avant que ne soit évaluée l'efficacité du programme d'auto-réglementation. La première année de la période d'auto-réglementation étant écoulée, le Conseil avise maintenant les titulaires que, d'ici le **1er septembre 1984**, elles devront faire rapport sur les mesures qu'elles auront prises pour régler le problème des stéréotypes sexistes. Le Conseil souhaite alors être informé des mesures prises pour réagir aux préoccupations du Groupe de travail et satisfaire aux lignes de conduite sur l'auto-réglementation de l'industrie établies par l'ACR. Le Conseil exigera en particulier que les titulaires lui fassent parvenir des renseignements sur les méthodes utilisées pour traiter les plaintes relatives aux stéréotypes sexistes, les efforts exercés pour mieux sensibiliser leur personnel à la question et tout colloque ou réunion organisé ou bien auquel elles ont participé à cette fin. Les rapports envoyés par les titulaires seront versés aux dossiers publics. (PN-211)

Canadä



Le Manitoba célèbre la Semaine des coopératives

Les coopératives et leurs associés occupent une place très importante dans la structure économique et sociale du Manitoba. Je suis donc heureux de proclamer la semaine du 17 au 23 octobre "Semaine des coopératives" au Manitoba afin de souligner les nombreuses contributions que les coopératives ont apportées à notre province.

Que ce soit dans le domaine des garderies, des caisses d'épargne et de crédit, des chaînes d'alimentation, des usines de fabrication, des services d'eau, des logements et d'autres encore, les coopératives font partie de notre héritage et continueront de nous aider à grandir. Au nom du gouvernement du Manitoba, j'aimerais remercier ces associés, ces salariés et ces chefs de file qui ont su faire jouer à nos 380 coopératives et plus un rôle important dans la société manitobaine. Continuez sur votre lancée!

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements ou savoir de quelle façon le ministère du Développement coopératif peut vous aider à partir un mouvement coopératif dans votre communauté, veuillez composer le 944-4455.

John Bucklaschuk, ministre

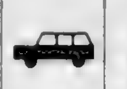


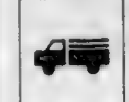
Développement coopératif

Corporation de disposition des biens de la Couronne — Crown Assets Disposal Corporation
Approvisionnements et Services Canada — Supply and Services Canada

SURPLUS DU GOUVERNEMENT

VENTE PUBLIQUE





- **Automobiles**
- **Familiales**
- **Camions légers**
- **Fourgonnettes**

Inspection et vente
Mercredi le 19 octobre, 1983 12h00 à 20h00
Jeudi le 20 octobre, 1983 09h00 à 16h00

Date de clôture
Les offres seront reçues sur les lieux jusqu'à 16h00, vendredi le 20 octobre, 1983, date de clôture.
Les formulaires d'offre d'achat et les conditions de vente seront disponibles sur les lieux

Lieu de la vente
CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE
100, rue Otter
Winnipeg (Manitoba)
(204) 949-3295

S.V.P. PRENDRE NOTE DE NOTRE NOUVELLE ADRESSE!
(à un pâté de maisons à l'est de la rue Waverley au coin de Seel et Otter)

L'honorable Charles Lapointe, Ministre — The Honourable Charles Lapointe, Minister

Canadä

Canada Mortgage and Housing Corporation — Société canadienne d'hypothèques et de logement



APPEL D'OFFRES

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (bureau de Winnipeg) cherche à se réinstaller et lance un appel d'offres à l'égard de locaux d'une superficie d'environ 17 000 - 18 000 pieds carrés (1.580 - 1.620 m²) sis à Winnipeg (Manitoba).

Les instructions à l'intention des soumissionnaires détaillant les exigences relatives existants ou dans des bâtiments en construction. La date d'occupation serait fixée de préférence, mais pas obligatoirement, à 1984

a) le prix par pied carré (mètre carré) des locaux offerts, compte tenu du genre de bail que propose le soumissionnaire.

b) le degré de conformité de la soumission aux facteurs précisés dans les instructions à l'intention des soumissionnaires et aux autres aspects de l'appel d'offres, tel que déterminé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Pour être prises en considération, les propositions cachetées doivent parvenir à la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
870, avenue Portage
B.P. 964
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2

À l'intention de Mme K. Milnes

pour le vendredi 18 novembre 1983, à 14h00, au plus tard. Une liste des noms et adresses des soumissionnaires peut être obtenue sur demande

La SCHL ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

Canadä

OFFRE D'EMPLOI

L'ANCRE

(nouveau journal de langue française pour le district du Nipissing)

directeur(trice) général(e)

La coopérative des médias d'information du moyen-nord Inc., propriétaire du journal l'ANCRE est à la recherche d'un directeur(trice) général(e).

Le directeur(trice) est responsable de la planification, de l'organisation et de la coordination des activités de l'entreprise, de l'élaboration et du contrôle du budget, du choix et de la gestion du personnel. Il (elle) relève directement du conseil d'administration.

Le salaire est à négocier selon les compétences.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 octobre à:

L'Ancre
a/s Daniel Gingras
C.P. 1033
North Bay, Ontario
P1B 8K3

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Daniel Gingras au (705)474-2514.

Semaine nationale de la coopération

Du 17 au 22 octobre

SECTION SPÉCIALE

70e anniversaire

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

C'est la vie

■ Lancer une caisse populaire avant la deuxième guerre mondiale relevait de l'exploit, même si le besoin se faisait sentir. Le nouveau inquiète toujours. Gaston Bohémier confit quelques souvenirs.

Regroupements populaires?

■ Il y a un mot qui commence à devenir à la mode parmi les responsables des caisses populaires: le regroupement. Pour des raisons de plus en plus pressantes.

Boni-bouclier

■ Il existe une seule coopérative d'alimentation à frais directs au Manitoba: Boni-Coop. Gilberte Proteau explique son succès et pourquoi Boni sert de bouclier dans la guerre alimentaire.

Coagricole

■ La coopération en agriculture n'est pas toujours populaire, souligne Louis Molin. Pourtant, c'est un moyen de répondre à toutes sortes de besoins.

Piasse chip

■ La carte de crédit, la piastre et le micro chip sont trois moyens de payer ses achats. Mais Fernand Vermette est convaincu que le consommateur n'est pas au bout de ses surprises.

Economico-politique

■ En présentant un mémoire lors des audiences publiques sur l'article 23, le président de la Fédération des caisses pop, Me Rhéal Teffaine, a rappelé que l'économique n'est jamais bien loin du politique.

En masse des clients, mais bien peu de membres

La coopération n'est pas un phénomène nouveau au Manitoba français.

Déjà avant la deuxième guerre mondiale, des villages s'étaient organisés pour établir une caisse populaire. Il n'y avait pas d'autres choix: pour se développer économiquement, il fallait se mettre ensemble. Il fallait aussi éliminer bien des réticences.

Parce que dans le fond, la coopération, ce n'est pas la manière habituelle d'envisager les rapports des gens dans la société. Mais la coopération, en proposant un modèle d'association différent à la population, incite à créer une démocratie toujours plus agissante.

Les 35 000 coopérateurs francophones du Manitoba, les cinq millions de coopérateurs du Canada véhiculent un projet de société différent. C'est ce que rappelait, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Fédération des caisses pop à Winnipeg voilà quelques mois, le président du Conseil canadien de la coopération, Henri-Paul Trudel.

Le problème du mouvement

Conclusion de Henri-Paul Trudel: il est absolument nécessaire d'assurer une éducation permanente pour les membres de manière à ce qu'ils comprennent toujours mieux les enjeux de la philosophie coopérative.

Or c'est justement là que réside le problème du mouvement coopératif. De l'aveu même du président du Conseil canadien de la coopération, sur les cinq millions de membres "pas deux pour cent sont conscients de la philosophie". En résumé: "On a beaucoup de **clients**, mais peu de **membres**."

Personne ne s'étonnera donc que les promoteurs de la semaine de la coopération, du 17 au 22 octobre, ont demandé aux "membres" de réfléchir sur le même thème que l'année dernière: "Une force économique qui nous appartient... la coopération."

La coopération n'est pas un phénomène nouveau au Manitoba français. Du moins historiquement parlant...

Bernard BOCQUEL



Les *regroupements* pourraient-ils devenir populaires?

Dans le monde des caisses, un mot circule de plus en plus: *regroupement*. Une idée qui s'est imposée sous la pression de deux gros facteurs: la crise économique et les bouleversements technologiques. Le mot regroupement n'est pas encore vraiment populaire. Mais il risque fort de le devenir.

La crise économique a séparé le mouvement des caisses pop en deux: celles qui ont convenablement encaissé les coups et les autres.

Les autres, ce sont les caisses urbaines, qui ont très nettement moins bien résisté au choc des hauts taux d'intérêt.

Le résultat est bien connu des sociétaires des caisses de Saint-Boniface, du Précieux-Sang et du Parc Windsor, qui ont été regroupées en une super-caisse. Le regroupement est un des éléments d'un plan de redressement qui s'imposait pour sauvegarder la crédibilité des caisses urbaines. Le déficit accumulé de la super-caisse frise les quatre millions de $ pour un actif qui tourne autour de 30 millions.

Mais la confiance règne.

"Les caisses de la ville sont en train de se regrouper pour se donner un nouveau dynamisme, pour être plus capables de répondre aux besoins des sociétaires," affirme Maurice Therrien, le directeur général de la Fédération des caisses pop.

Maurice Therrien a du poids dans le mouvement. Ne serait-ce que pour une simple raison: la Fédération des caisses doit assumer un rôle de leadership, surtout dans cette période difficile de changements parfois forcés que des caisses doivent vivre.

"Le rôle de la Fédération, c'est de promouvoir le mouvement. D'assurer son développement, d'assurer une formation. On a donc la responsabilité de faire connaître les caisses, de les appuyer en fournissant les services nécessaires."

Télé-Pop est l'un de ces services nécessaires. C'est un système d'ordinateur pour faciliter les opérations des caisses, mis progressivement en place dans une quinzaine de caisses depuis un an. Télé-Pop va permettre à ces caisses d'offrir bientôt le service inter-caisse: un membre de la caisse de Lorette pourra faire un retrait ou un dépôt à la caisse de Saint-Boniface, par exemple.



Maurice Therrien: "J'ai des plans en tête."

Maximiser l'usage de la technologie

Mais tous les sociétaires du mouvement des caisses pop ne pourront pas bénéficier des avantages de l'ordinateur. Parce que certaines caisses sont trop petites pour se payer les services de Télé-Pop.

La question s'impose alors: certaines caisses peuvent-elles renoncer aux avantages de la technologie moderne? Pour Maurice Therrien, la réponse est non. Bien qu'il nuance le type de regroupement souhaitable.

"J'ai des plans en tête. Au cours de 1984, on aimerait présenter aux caisses certains plans de regroupements. On entamerait le dialogue pour voir ce qui est possible. Car il faut prendre en ligne de compte la volonté des gens de se regrouper."

"Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut nier l'avancement technologique. De plus, des caisses avec des ressources limitées ont plus de difficultés à répondre aux besoins des sociétaires. Si on veut progresser, il est normal de regrouper les effectifs autant que possible. Car le sociétaire va chercher le service ailleurs s'il ne l'a pas à sa caisse."

En fait, le regroupement est ni plus ni moins qu'une opération pour centraliser l'administration. Les sociétaires ne sont pas affectés directement, soutient Maurice Therrien. Sinon qu'en fin de compte, "on peut alors donner un meilleur service".

Bien entendu, le processus démocratique pour le regroupement de caisses ne concernent que celles qui maintiennent rentabilité et efficacité.

Pour les caisses enfoncées dans le rouge, c'est le Fonds de sécurité qui décide si le regroupement est une bonne chose ou non. Dans le cas des trois caisses urbaines, on l'a vu, le regroupement a été jugé nécessaire par le Fonds de sécurité.

Mais comme la plupart des caisses en campagne se portent plutôt bien à de rares exceptions près, des regroupements s'effectueraient surtout pour maximiser l'usage de la technologie. Donc pour permettre une meilleure gérance, car les employés disposeraient d'outils plus efficaces pour administrer la caisse.

Voilà l'enjeu des regroupements: l'efficacité, la possibilité d'améliorer les compétences des employés et la qualité des services.

Bernard BOCQUEL

Il faut rajuster notre tir

Le père Caron, jésuite respecté et bien connu, a écrit dans une chanson: "C'est une histoire que l'on ne saurait taire." Tout dernièrement, 2 500 francophones chantaient ces paroles pour dire leur solidarité entre francophones.

C'est aussi pourquoi je cite ces paroles pour redire que le **Conseil de la coopération du Manitoba** est bel et bien là pour promouvoir la coopération, la coopération en français parmis ses 35 000 sociétaires de caisses populaires et coopératives.

En 1937, les caisses populaires virent le jour afin d'offrir des services financiers aux habitants de nos villages francophones.

Aujourd'hui, 46 ans plus tard, les caisses et les coopératives offrent encore les services en français.

Pour plusieurs milliers de gens, le service à la caisse ou à la coopérative est synonyme de service en français.

Mais il y a le phénomène de l'assimilation qui fait son ravage. Eh oui!, même les caisses et les coopératives subissent un ressac linguistique.

Alors, quoi faire pour bâtir les digues et protéger nos acquis? Le Conseil de la coopération croit en la volonté des coopérateurs de sauvegarder la langue par cet instrument qu'est la coopération. Et, de fait, il fait front commun avec les autres organismes francophones pour la défense de notre patrimoine linguistique.

Donc, à l'approche de notre 50e, il faut rajuster notre tir. Il faut également se réconforter du fait que 35 000 sociétaires représentent quand même une forte proportion de francophones désireux de coopérer en français!

C'est donc à propos de souhaiter une bonne semaine à tous les coopérateurs qui célèbreront, du 17 au 22 octobre, la semaine nationale de la coopération.

Edmond BEAUDRY

La coop agricole n'est pas facile. Mais

La coopération en agriculture, c'est la mise en commun des ressources pour une plus grande efficacité économique en vue d'améliorer le bien-être des membres. Un moyen de répondre à toutes sortes de besoins.

Les grandes cooperatives de grain sont nées d'un besoin de regroupement pour la protection du producteur. Elles ont été suscitées par les pressions d'un système capitaliste basé uniquement sur le bénéfice ou, si l'on préfère, le rendement des investissements.

La concurrence sans merci sur le marché mondial des denrées agricoles, a fait naître chez les agriculteurs des Prairies des petites coopératives qui, depuis, assurent plus que des avantages pecuniaires.

La coopération au niveau de la ferme au Manitoba, en Alberta, mais surtout en Saskatchewan, a prouvé que la coopération permet d'augmenter le bénéfice des investissements, de mieux employer le capital humain, de hausser le standard de vie, tout en améliorant la possibilité de vacances, voyages et développement personnel.

Que ce soit la production du grain, du bétail ou des spécialités agricoles, de nombreux exemples prouvent aujourd'hui que les principes coopératifs sont puissants et rentables.

L'établissement d'une cooperative agricole, qu'elle soit grande ou petite, sera un succès si, au départ, on etablit en detail les règles du jeu. La mise en commun peut inclure ou non le fonds de terre, la totalité des machines et des bâtiments. Ce qui est important, c'est que le capital engagé dans l'entreprise soit bien inventorié et que la répartition des pertes et profits soit determinée précisement.

La cooperative sera prospère s'il y a cooperation, solidarite et participation.

Cette implication du membre doit etre bien comprise. Le salaire de ceux qui gèrent la cooperative devra être proportionnel à celui que recevront les membres qui ont un emploi exterieur si c'est le cas.

Il faudra prevoir la main-d'oeuvre en temps voulu et remunerer les coups de collier requis par les productions agricoles. Pour le plus important, seuls les membres actifs de la cooperative auront voix au chapitre.

Que permet la coop agricole?

Les exploitations agricoles en cooperative demeurent peu nombreuses car elles imposent des contraintes.

Sur les fermes mixtes, elles pourraient permettre des économies importantes du capital d'exploitation lorsque deux ou trois fermes sont trop petites pour amortir un matériel agricole complet.

Dans l'élevage et les laiteries, où le travail est là sept jours par semaine, la cooperative permettrait des congés réguliers et une production plus économique.

En grande culture, comme bien des exemples l'ont prouvé en Saskatchewan, la cooperative permettra d'epargner jusqu'à 40 pour cent sur les investissements dans des machines agricoles. Cet argent investi pour exploiter sera plus productif.

Pour la semaine de la cooperation, j'aurai pu parler d'une ferme cooperative modele et prouver, chiffres à l'appui, les avantages de se regrouper pour cultiver la terre.

J'ai prefere laisser a chacun le choix de s'informer sur le potentiel de la mise en commun des ressources financieres et humaines en agriculture.

Qu'il suffise de rappeler que l'union fait la force.

Louis MOLIN

Un apprentissage de la vie

Gaston Bohémier a passé 30 années dans la coopération. Et il ne regrette rien, au contraire.

"C'est la caisse populaire qui m'a aidé toute ma vie. C'est pas les banques. Tu peux l'écrire et le marquer en gros si tu veux." Gaston Bohémier ne tient à laisser planer aucun doute sur son attachement au mouvement coopératif.

Pour lui, l'aventure de la coopération commence à Lorette en 1938. A 24 ans, il est le plus jeune d'un groupe d'une douzaine de personnes, animées par l'abbé Adélard Couture, le "propagandiste" de la coopération, chargé par l'archevêché d'expliquer l'utilité du mouvement.

A Lorette, l'abbé Couture est relayé par le curé de la place, l'abbé St-Amant et son vicaire, Eugène Chamberland. Parmi la douzaine de gens qui se retrouvent d'une assemblée de cuisine à l'autre, on remarque surtout Joseph Grégoire, Constance et René Gendron, Léon Marcoux, Odule Ferland, Léon Laurin, Léon Desmarais, Joséphine Turcotte, Henri Bissonnette, Pierre Frossais, et, bien entendu, Gaston Bohémier.

"Au début, on pensait démarrer une coopérative d'huile, pour avoir le combustible à meilleur marché. Le gouvernement n'a pas voulu. Alors on a continué les études pour lancer une caisse populaire."

Mais bien qu'il y avait un véritable besoin pour une institution financière, "ça n'a pas été facile de convaincre les gens. Il y avait des réticences. Quand c'est nouveau, on est un peu craintif."

"C'était l'affaire du bas de laine. Chacun gardait son argent. Seulement, ça rend pas service à personne. Si l'argent est à la caisse, alors ça peut servir."

Le curé de Saint-Malo à l'époque devait tenir à peu près le même langage, puisque les Malouins avaient fondé leur caisse en 1937. Ce qui a aidé la cause à Lorette: peu à peu les gens apprenaient que la caisse de Saint-Malo rendait de grands services.

Pourtant, malgré tous les efforts de persuasion, la caisse de Lorette, lorsqu'elle a reçu sa lettre-patente du ministère de l'agriculture au printemps 1939, a dû démarrer très modestement.

Pas ivrognes ou coureurs de jupons

"Le capital était de 17$90, se souvient Gaston Bohémier. Il fallait au moins onze sociétaires; et je ne me rappelle pas qu'il y en avait plus."

Onze, c'était le chiffre magique de postes à pourvoir dans la structure d'une caisse pop à ce moment-là. Le conseil d'administration était formé de cinq directeurs. Trois personnes composaient le comité de crédit; trois autres le comité de surveillance. (Auquel siégeait, il faut le souligner, une des très rares femmes impliquées dans les caisses à un haut niveau: Joséphine Turcotte.)

Il ne fallait pas avoir le goût d'emprunter beaucoup: si on voulait obtenir plus que 50$, l'approbation des trois comités était nécessaire. Il s'agissait aussi de dire pourquoi on empruntait. Mieux: "Il fallait avoir un certain caractère: honnête, sobre, travailleur. Pas ivrogne ou coureur de jupons."

Une dizaine d'années ont dû s'écouler avant que la caisse de Lorette fasse vraiment son chemin. C'était pourtant bien commode pour des dépôts, puisqu'il ne se trouvait pas de banque autour. Dans les premières années, on se rendait au bureau de la municipalité, où le secrétaire-trésorier, Pierre Frossais, tenait bénévolement la gérance de la caisse.

En 1945, sous la gérance de Constance Gendron, Gaston Bohémier fait le premier gros emprunt de la caisse de Lorette: 5 000$, quand le maximum prêté était 300$, pour acheter une partie de la ferme paternelle.

Deux truies à vendre

"J'étais revenu pas mal découragé de la ville. Toutes les banques voulaient me prêter un maximum de 3 500$, avec en plus la garantie de dix endosseurs. C'était ridicule."

Les responsables de la caisse on accepté le prêt, à condition que Gaston Bohémier prenne une assurance. "J'ai dû vendre deux truies qui attendaient des petits pour payer la prime." A cette époque, les prêts n'étaient pas encore assurés. Ce qui fut rectifié lors de l'assemblée annuelle suivante.

Soulignons d'ailleurs que l'assurance sur les prêts a eu un effet très important sur l'intérêt des gens pour la caisse pop, lorsqu'il ont compris que des prêts assurés rendaient de grands services en cas de décès.

"La caisse m'a bien aidé, insiste Gaston Bohémier. Mais j'ai aussi donné pas mal de temps." 30 années, pour être exact. "C'était un apprentissage de la vie. En prenant activement part au mouvement, on approfondissait la charité. Une caisse populaire, c'est pour exercer la charité envers les uns les autres."

"Aujourd'hui, on a peut-être oublié les principes fondamentaux de bénévolat, de dévouement. On accepte comme membres des gens qui ne savent même pas ce qu'est une caisse populaire. Il faudrait quasiment exiger que les gens reçoivent une leçon en coopération avant de devenir membre. On a manqué sur cette affaire depuis 20 ans, même 30 ans..."

Bernard BOCQUEL



Gaston Bohémier, en compagnie de sa femme et deux petits-enfants. La charité d'abord.



Un moment mémorable: l'inauguration de la caisse à Lorette.

On troque la piasse pour le micro chip ?

Ceux qui croyaient que la carte de crédit serait l'ultime moyen de payer les achats peuvent s'attendre à d'autres surprises. Mais commençons par le début...

Depuis que l'homme existe, il a été mis à l'épreuve et a heureusement su s'adapter à n'importe quelle situation afin de survivre.

Au début, l'homme se preoccupait seulement de survivre. Mais dans son évolution, l'homosapien a commencé à développer son intelligence. Avant longtemps, il avait inventé et fabriqué plusieurs outils et refuges afin de rendre sa vie plus facile et plaisante.

Dans sa sagesse, il a reconnu le bénéfice d'obtenir certains biens qu'il n'avait pas en échange de biens dont il n'avait pas besoin.

Voilà l'origine de notre système monétaire.

Mais avec l'économie du troc, l'homme s'est rendu compte que les biens échanges n'étaient pas toujours de même valeur et rendaient donc les échanges plus compliqués.

Une fois de plus, l'ingéniosité de l'homme a su dépanner. Ce fut la création du système monétaire. Cette nouvelle méthode de troquer a dû être difficile à accepter pour ces gens, car on échangeait des pièces de monnaie de métal au lieu de biens matériaux.

Peu importe, l'homme et le systeme monétaire ont bien évolué et, aujourd'hui, on pourrait difficilement se passer de la chère piastre. Vrai ou faux?

Ayant accepté le phénomène de l'argent (ou devise), voilà que le système bancaire vient introduire un nouvel élément: le chèque. "Ce n'est pas possible, un petit bout de papier avec un signature en bas - ça ne marchera pas." Mais comme nous le savons tous, le chèque existe et a sa place dans notre quotidien.

Voilà encore une autre étape franchie dans l'évolution de notre systeme monetaire.

Imaginez donc le consommateur

Même si le chèque est devenu un moyen populaire de paiement, son application est beaucoup réduite par la carte de crédit. Celle-ci ayant été développée avec le premier objectif d'octroyer des avances aux consommateurs, le consommateur s'est vite adapté au système de la carte de crédit. Aujourd'hui, un bon nombre de détenteurs utilise ce système et paie à peu près tous leurs achats avec la carte, attendent leurs relevés de compte mensuels et règlent avec un seul chèque toutes les transactions du mois précédent.

Voilà tout ce qu'il nous faut - de l'argent, des chèques et la carte de crédit!

Qu'est-ce que Jos Tout le Monde voudrait donc de plus?

Il semblerait cependant, que ces trois moyens ne soient pas suffisants, puisque d'autres projets sont en marche et seront présentés au grand public bientôt.

Le projet de la carte débit a fait son début dans les credit unions de l'Ouest canadien. Ce projet veut que le compte du membre soit débité automatiquement lorsque le membre utilise sa carte de débit pour l'achat de produits ou de services chez un marchand participant du réseau de la carte débit.

Une autre carte, à l'essai en France, est munie d'un *micro chip* permettant à la carte d'être chargée d'argent, tout comme une pile peut être chargée d'énergie. Cette carte permet au consommateur de faire ses achats et le marchand est automatiquement crédité tandis que le détenteur est instantanément débité.

Imaginez donc le consommateur qui se rend à sa caisse populaire pour charger sa carte d'une somme de 1 500$ avant son départ en vacances!

Pour certains qui croyaient que l'évolution du système monétaire avait atteint son sommet avec la venue de la carte de crédit et/ou de débit, l'avenir leur réserve certainement des surprises.



L'argent moderne grâce à l'ordinateur

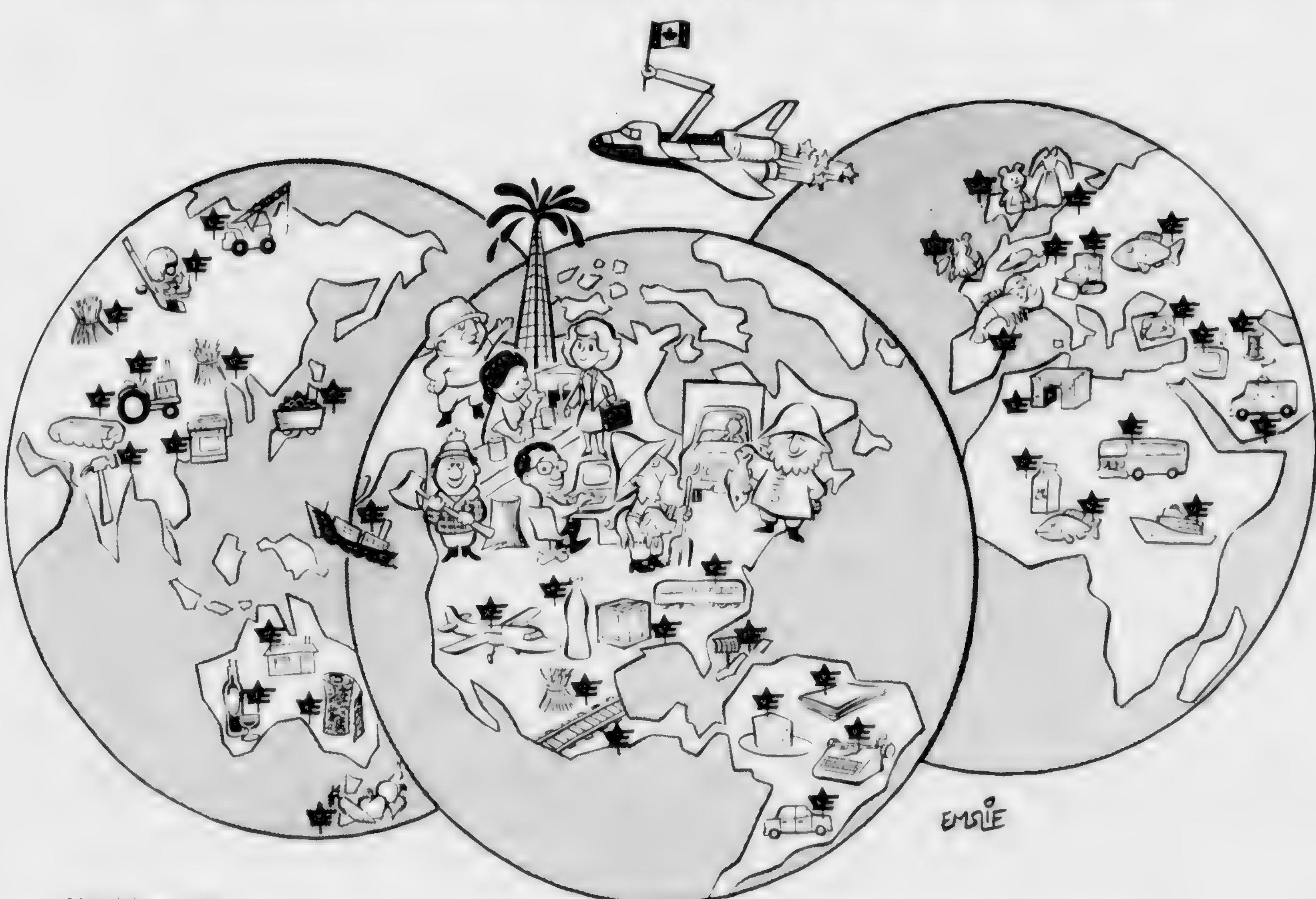
Qui sait, un jour la carte disparaitra peut-être pour enfin être remplacée par un lecteur d'empreintes digitales qui permettra un accès à son compte.

Fernand VERMETTE

EXPORTATION:

réaction en chaîne profitable à tous les Canadiens.

Prenons l'exemple d'une importante commande passée par un Australien à une entreprise canadienne. Cette commande permet de garder des emplois menacés ou d'en créer de nouveaux. Mais ce n'est pas tout. Les employés de l'entreprise canadienne peuvent acheter des vêtements, des meubles, des appareils électro-ménagers et peut-être même une maison. Tous ces achats profitent donc aux fabricants canadiens et à leurs employés et la réaction en chaîne continue!



Marché mondial

Le Canada exporte dans presque tous les pays du monde. Les Européens adorent nos homards: a Noël les avions transatlantiques transportent plus de homards canadiens que de passagers. En 1982 les Vénézuéliens se sont jetés sur notre gomme à mâcher qui fait des bulles. Les Italiens raffolent de nos maisons préfabriquées. Quant à la haute technologie, il y a, entre autres, le célèbre bras spatial canadien.

A partir de ces exemples, on peut voir comment des dizaines de milliers de transactions menées à bien à l'étranger, chaque année, peuvent stimuler l'emploi. C'est ainsi qu'en 1982, le total des exportations canadiennes a atteint 85 milliards de dollars et plus de deux millions de Canadiens (soit un travailleur sur cinq) ont participé à la fabrication des produits exportés.

Association profitable

Parce que l'exportation est très importante pour ***tous*** les Canadiens, le ministère des Affaires extérieures offre, en collaboration avec les ministères fédéraux et provinciaux et avec les entreprises commerciales, une vaste gamme de programmes et de services pour venir en aide aux exportateurs actifs et à tous ceux qui songent à exporter. C'est une magnifique association profitable pour ***tout le monde.***

Octobre est le mois des exportations canadiennes.

– C'est le moment de se souvenir que exporter, ça rapporte!

L'honorable Gerald Regan
Ministre d'État (Commerce international)



Affaires extérieures Canada — External Affairs Canada



Canada

8310C

NOUVEAU

BUN-UMMS

"Delicatessen" et pâtisseries

Heures d'ouverture:

du lundi au jeudi	de 7h00 à 23h00
le vendredi	de 7h00 à 2h00
le samedi	de 10h00 à 2h00

Café, liqueurs douces, expresso et capuccino

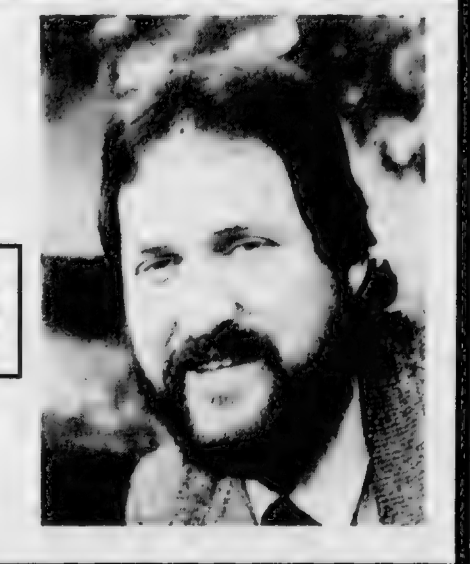
Place Goulet
194, rue Goulet

Téléphone:
237-0190

Élisez

Cloutier X

Indépendant/
Taché



Boni-Coop sert de bouclier dans la guerre alimentaire

Fondée en 1976 et inaugurée en 1977, Boni-Coop a atteint un chiffre d'affaires de 2 115 million de dollars en 1982. Voici pourquoi.

C'est la seule coopérative d'alimentation à frais directs au Manitoba et, avec la faillite de Red River, il se pourrait bien que sous peu Boni soit la seule coopérative d'alimentation, genre supermarche, à Winnipeg

Boni-Coop fut, et est encore, une aventure communautaire dans sa conception, dans son exploitation et dans sa capacite de survivance en des temps aussi peu propices aux petites et moyennes entreprises que ceux du début des années 80

Le premier but de Boni c'est l'exclusivité de son service à ses sociétaires. Les besoins de ses sociétaires-propriétaires priment sur tout, et Boni n'achète que pour eux. Par conséquent, il n'y a nul besoin de se préoccuper de publicité coûteuse et de techniques de marketing pour allécher les clients

C'est une exploitation à but non-lucratif qui s'efforce de maintenir les meilleurs prix possibles pour sa clientèle

Cette coopérative dépend donc entièrement de la loyauté de ses sociétaires

Les avantages représentés

Or, cela comporte des risques: Boni pourrait devenir la victime du gigantisme moderne. En effet, les sociétés multinationales, propriétaires des grandes chaînes alimentaires, ne se gênent pas, elles, pour utiliser maints appâts afin d'attirer une clientèle nombreuse, variée, consommatrice à l'excès et nourrice de leurs profits souvent excessifs

Et ça réussit

Les profits éclatants de Super-Valu et de Food Barn en témoignent largement. Boni ne peut pas, et ne veut pas, concurrencer avec ces géants. Seules la fidélité de son sociétariat et une méthode particulière d'amasser du capital d'action - la surtaxe de 2 pour cent - font de Boni un bouclier dans cette guerre sur le marché alimentaire. On relève la surtaxe sur toutes les ventes, et on verse ce montant au compte privé du sociétaire: d'abord à son capital d'actions sociales puis, quand celui-ci est payé, on verse le 2 pour cent à son compte de prêt.

Ainsi, chaque sociétaire prête à sa coopérative, pour une période de trois ans à un taux d'intérêt fixé périodiquement par le conseil d'administration, une somme équivalente à 2 pour cent de tous ses achats.

En 1982, cela s'est chiffré, au total, à 40 000$. Une somme importante qui permet à Boni de maintenir son exploitation sans jamais se soumettre à des prêts hypothécaires, ce genre de financement qui en a fait sombrer plus d'un récemment

La fin du siècle?

Il n'est pas nécessaire de faire un dessin pour comprendre quel avantage cela représente pour une entreprise moyenne par les temps qui courent!

Boni-Coop, c'est réellement une aventure communautaire, et seule la communauté peut déterminer si Boni verra la fin du siècle

Si vous êtes de ceux qui ne désirent pas se faire engloutir par les géants du 21e siècle, si vous croyez qu'il est bon et même nécessaire d'encourager les initiatives locales afin de conserver une dimension humaine dans notre monde systématisé, alors Boni-Coop, c'est vraisemblablement un choix qui vous plaira.

Alors à quand votre visite?

Gilberte PROTEAU

L'auteur est un membre fondateur et une ex présidente de Boni-Coop



À Boni-Coop, la qualité du service fait partie de l'image de marque.

Avec 200 de plus..

Par ailleurs, Boni-Coop espère augmenter le nombre de ses sociétaires de 200.

Elle en compte présentement 650. Boni-Coop a réussi à payer son hypothèque l'an dernier après sept ans d'existence.

Avec 200 membres de plus, Boni pourrait offrir les services d'une boulangerie, d'un comptoir de caisse et même des services d'assurances.

Une force économique

"On ne traite pas dans l'abstrait, mais au niveau

La Fédération des caisses populaires du Manitoba, comme de nombreux autres organismes francophones, s'est présentée aux audiences publiques sur l'article 23.

Son président, Me Réal Teffaine, a mis l'accent sur le droit aux services en français dans une province bilingue, en soulignant qu'il parlait au nom de 30 000 sociétaires.

L'intervention du président de la Fédération des caisses était à la mesure de l'engagement du mouvement des caisses, qui veut assurer une force économique pour les Franco-Manitobains.

En effet, Réal Teffaine a lu un mémoire très politique. Il a répété à plusieurs reprises que la Fédération des caisses est prête à aller en cour pour obtenir les droits aux services si le gouvernement ne respectait pas la constitution.

Voici de très larges extraits du mémoire de la Fédération des caisses, présenté au comité parlementaire début octobre.

La Fédération des Caisses populaires du Manitoba Inc. est l'organisme qui regroupe les 29 caisses populaires du Manitoba qui, avec ses services de comptoirs, dessert 35 différentes localités à travers la province.

Il s'agit d'un réseau qui offrent d'importants services financiers à quelque 30 000 Manitobains dont la vaste majorité sont francophones.

C'est en 1937 que la première caisse populaire, ou caisse d'épargne et de crédit, telle qu'elle était alors désignee, a pris naissance au Manitoba, plus particulièrement au village de Saint-Malo.

C'est donc dire que, depuis 46 ans, le mouvement des caisses populaires du Manitoba offre à ses sociétaires des services au niveau économique en français. Cette initiative a été prise afin de remplir un besoin au chapitre aussi bien culturel qu'économique. Elle a su combler une lacune créée par les injustices découlant de la loi inconstitutionnelle de 1890, alors que les Franco-Manitobains se sont vu retirer tous services dans leur langue.

Cette loi força en effet nos ancêtres à se regrouper pour continuer à vivre leur culture profondément enracinée dans le sol de cette province. L'injustice stimule souvent l'imagination et le besoin est la mère de l'invention.

Il n'en fallut pas davantage pour voir décoller un système financier, foncièrement démocratique et appelé à prendre rapidement une importance non négligeable dans les régions qu'il dessert.

Les caisses populaires sont solidement implantées à Saint-Boniface et dans la plupart des villages francophones tels que La Broquerie, Saint-Malo, Notre-Dame-de-Lourdes, Laurier, Saint-Claude, etc.

Malgré les intempéries économiques des deux ou trois dernières années, l'actif global se chiffre maintenant à plus de 129 millions de dollars et est appelé à augmenter de façon importante avec la reprise économique.

Les caisses populaires ont joué un rôle très important pour les Franco-Manitobains, surtout durant les années difficiles pendant lesquelles les autres services bancaires n'étaient pas disponibles à la population, plus particulièrement en milieu rural.

Nous représentons donc une force économique importante et la Fédération des caisses populaires du Manitoba est présente non seulement au niveau provincial, mais aussi à l'échelle nationale.

La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. a l'intention de continuer à jouer ce rôle dans les années à venir et à desservir en français les besoins financiers, non seulement de sa clientèle traditionnelle, mais aussi d'intégrer le plus d'élèves possible qui vont sortir des écoles d'immersion.

Même voeu

Réalisant d'ailleurs l'importance de la clientèle francophone, les banques à charte ont déjà commencé à offrir de plus en plus de services en français. Nous formulons le même voeu pour le gouvernement du Manitoba.

A la lumière de ce bref historique, je veux d'abord vous dire que l'action qu'a entreprise la Société franco-manitobaine devient pour le mouvement des caisses populaires un appui

Et si la crise...?

Que des regroupements se fassent ou non en milieu rural pour mieux profiter de la percée technologique, Maurice Therrien assure qu'en cas de récession "on aura plus jamais les mêmes problèmes."

"On est mieux équipé. La gérance dans les caisses est plus à la page et plus consciente des problèmes. La compétence s'est beaucoup améliorée. Les méthodes pour approuver des prêts sont plus systématiques, les analyses plus approfondies. Donc les caisses ne pourraient plus enregistrer des pertes aux mêmes niveaux."

Ce qui n'empêche pas le directeur général de la Fédération des caisses d'ajouter "J'espère qu'on a passé le plus difficile."

Et comme pour conjurer le sort "Bientôt nous allons faire des efforts dans le domaine du marketing."

L'un des nouveaux produits à marketer sera sans doute le dernier service négocié par la Fédération des caisses populaires du Manitoba la carte de credit Visa Desjardins.

aux accents politiques

de règles fondamentales de toute société civilisée"



Le conseil d'administration de la Fédération des caisses pop. Assis: Olivier Beaudette, Rhéal Teffaine (président), Maurice Gobeil. Debout: René Vermette, Joseph Legault, Louis Molin (2e vice-président), Gérald Dorge, Normand Collet (1er vice-président) et Louis Bernardin.

vital. A tel point que si la Société franco-manitobaine n'avait pas pris l'initiative, la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. se serait trouvée elle-même dans une situation où il lui aurait été difficile de ne pas agir.

Si les deux langues officielles du Canada ont un statut constitutionnel égal au Manitoba, qu'il soit clair une fois pour toutes que l'on doit pouvoir compter sur un statut juridique qui permet l'enregistrement de documents légaux dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Et surtout, on a parfaitement raison de s'attendre à recevoir de la part de notre gouvernement provincial des services dans ces deux mêmes langues.

Exiger moins serait ignorer le pacte historique qui a enfanté cette province.

Épineux et émotif

Dans cette perspective, si une entente assurant des services en français n'intervient pas, la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. devra intenter une série de contestations juridiques.

Nous préférons par contre une solution politique à une imposition juridique. Nous considérons la Société franco-manitobaine comme étant très représentative de l'intérêt des Franco-Manitobains et, ipso facto, de la grande majorité des 30 000 sociétaires de nos 29 caisses populaires.

L'entente qu'elle a négociée avec les gouvernements provincial et fédéral sur la refonte de l'article 23 est, à notre avis, raisonnable, équitable, juste et défend bien les intérêts de tous les Manitobains.

Car, vu les iniquités et les injustices du passé, la Société franco-manitobaine aurait pu être beaucoup plus exigeante dans ses négociations. Mais elle a su, au contraire, aborder ce chapitre épineux et émotif avec grande modération et arriver à un accord juste et honnête afin d'éviter les conflits juridiques coûteux déchirants.

Non seulement, la position de la Société franco-manitobaine est raisonnable, mais elle représente un moyen rationnel, logique et astucieux pour le gouvernement de rencontrer toutes exigences juridiques et législatives et ainsi faciliter la mise en vigueur de la loi dans un délai raisonnable.

La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. est prête à collaborer avec la Société franco-manitobaine et le gouvernement dans la mise en vigueur de cette entente afin d'assurer à tous les contribuables de notre province le respect le plus fondamental de leurs droits constitutionnels.

Les sociétaires des caisses populaires se prévaudront de ces services au niveau juridique, qu'il s'agisse du Bureau des titres fonciers, du Bureau régissant les corporations, du Bureau d'enregistrement des garanties sur les biens personnels, etc.

On ne traite donc pas dans l'abstrait, mais bien au niveau des règles les plus fondamentales de toute société civilisée.

Mais si toutefois aucun geste n'est posé par le gouvernement provincial d'ici la fin de l'année qui assure le respect de l'entente intervenue, la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. se trouverait alors dans une position où elle n'aurait pas d'autre choix que d'obliger le gouvernement à respecter la constitution en prenant les mesures juridiques nécessaires pour que celui-ci nous fournisse ces services en français.

J'exprime le voeu que de telles démarches ne s'imposeront pas et que les félicitations que nous exprimons aux gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'à la Société franco-manitobaine pour la façon dont ils ont su traiter d'un sujet si délicat tout en respectant les intérêts de Manitobains ne seront pas en vain.

Nous appuyons donc sans équivoque l'entente intervenue car nous croyons fermement qu'elle représente la pensée et les aspirations de la vaste majorité des citoyens de bonne foi de cette province.

Nous savons aussi que plusieurs groupes non-francophones appuient cette entente comme en ont témoigné tant d'intervenants au débat des dernières semaines.

Nous croyons qu'il est vital que le gouvernement procède avec son projet de loi avant la fin de la présente année et nous souhaitons que tous les membres de l'assemblée législative agissent pour porter ce projet à bonne fin.

A notre avis, cette loi sera très bénéfique pour toute la population manitobaine et contribuera grandement à l'unité canadienne.

Rhéal E. TEFFAINE, C.R.



Voici le nouveau conseil d'administration des trois caisses populaires urbaines regroupées, formé la semaine dernière. Assis: Jean-Charles Poirier, Claude Tétrault (président), Norman Collet (vice-président), Paul Guillou, Maxime Desaulniers. Debout: Alexis Bertrand, Gérald Dorge, Guy Roy, Léo Beaupré, Albert Dupuis (secrétaire), André Robin. Absent sur la photo: Robert Rey.

Un rôle social qui peut coûter cher

Au début, la coopération, c'était l'affaire des petites gens qui avaient des besoins auxquels personne ne voulait répondre.

Exemple: quand les gens comprirent que les banques n'étaient pas vraiment intéressées à prêter des piastres, il a bien fallu se rendre à l'évidence et créer des caisses populaires.

Mais les banques ont assez rapidement compris qu'elles avaient tout intérêt à prêter de l'argent. Alors progressivement, les caisses populaires sont de plus en plus vues comme une institution financière quelconque, sans rôle spécial.

À tort.

"Notre façon d'agir démontre qu'on est très sensible aux besoins de la communauté," lance le directeur général de la Fédération des caisses pop du Manitoba, Maurice Therrien. "On est présent dans 35 localités. Les banques ne seraient pas dans 15 endroits. Aussitôt qu'elles ont décidé que ça ne marchait pas, elles s'en vont."

Tandis que grâce au contrôle local exercé par les membres, les fonds de la caisse restent dans le milieu. Sans oublier que pour un groupe minoritaire, la coopération est un outil privilégié puisque la seule manière de perdre le contrôle serait que les anglos deviennent majoritaires.

Pas assez d'emprunteurs

Si bien que les Franco-Manitobains sont assurés d'un certain pouvoir économique.

Encore qu'il faille noter que le maintien du contrôle par les francos, surtout à Winnipeg, peut s'avérer coûteux. En effet, si la super-caisse urbaine prêtait aux anglophones, elle pourrait sans doute grossir plus rapidement. Une situation qui est actuellement d'autant plus embarrassante que les caisses ont trop d'argent à prêter et pas assez d'emprunteurs francophones.

C'est clair: d'un point de vue strictement économique, le mouvement des caisses se porterait sûrement mieux s'il s'ouvrait plus largement aux anglophones.

Mais à ce moment-là, la caisse n'aurait plus qu'à s'appeler Credit union. Et renier sa raison d'être: son rôle économique et social vis-à-vis des francophones.

Bernard BOCQUEL



Lors de l'assemblée annuelle de la Fédération des caisses populaires en avril, les 42 délégués s'étaient penchés sur un problème délicat: comment rétablir les capitaux et les réserves. Les discussions se poursuivent actuellement en comité. Affaire à suivre...

Quelques comptes

Sur le plan économique, 1983 ne s'annonce pas trop mal pour les caisses pop. Dans le domaine du prêt, les activités ont repris.

Mais certainement pas assez. Parce que, généralement, les caisses populaires ont trop d'argent. Un surplus de liquidités, comme diraient les experts. C'est bien sûr un problème: car moins la caisse prête, moins elle fait d'argent.

Il reste que depuis août 82, les caisses pop ont connu une légère augmentation de l'actif (environ 4 pour cent). Ce qui n'avait pas été le cas l'année précédente.

Seulement attention. Si on estime que l'inflation entre août 82 et août 83 a tourné autour de 6 pour cent, le mouvement des caisses a en fait enregistré une perte réelle.

Les coupables sont les caisses urbaines, dont l'actif est resté stable à environ 30 millions de $. Ce sont les caisses de campagne qui font assez bonne figure. Leur actif global est passé de 95 à 100 millions de $.

Saint-Lazare

Les premières élections depuis 12 ans

Le maire du village, Omer Chartier, fut réélu sans concurrence.

Cependant, il y a cinq candidats pour les postes de conseillers. Ce qui veut dire élection chez nous pour la première fois en douze ans.

Il n'y a pas de changement au conseil de la municipalité Ellice. Le préfet, George Boucher, ainsi que les 6 conseillers: Eric Wotton, Denis Fouillard, Eric Ireland, Venance Deschambault, Murray Lewis et Alfred Deschambault furent tous élus sans concurrence.

A la division scolaire, Denis Simard remplace Antonio Simard comme commissaire.

Calendrier

Dimanche le 16 octobre, bénédiction de la nouvelle orgue durant la messe de 9h15

L'équipe de hockey "Outlaws", par l'entremise de l'Association athlétique, organise une soirée genre cabaret pour le samedi 15 octobre à 21h30, à la salle communautaire

Scouts et Guides: voilà un dernier appel

La réunion pour réorganiser le mouvement Scouts et Guides à Saint-Lazare pour l'année 1983-84 a eu lieu le 3 octobre.

Deux personnes s'étaient déplacées de Winnipeg pour venir nous donner des renseignements et nous aider à bien commencer l'année.

Très peu de parents y assistaient. Par conséquent, un dernier appel est lancé.

Lundi 17 octobre tous les parents qui désirent avoir leurs enfants dans le mouvement scouts et guides devront se rendre au sous-sol de l'église pour 20h00 afin d'inscrire leurs enfants.

Seulement les enfants inscrits durant cette soirée pourront faire partie du mouvement pour l'année 1983-1984.

Par ailleurs, à l'école, les étudiants des 7e, 8e et 9e année choisirent Yvan Huberdeau (président), André Chartier (vice-président) et Léontine Lemoine (secrétaire trésorière) à l'élection du conseil étudiant.

Deux élèves de la 6e à la 9e année furent aussi élus au conseil. Sr Suzanne Detillieux et Yvette Mallet (professeurs) guideront ces élèves dans leurs délibérations.

Annette et Omer CHARTIER

Otterburne

Une nouvelle section de la LFC

Un nouvel organisme voyait le jour dans la paroisse Saint-Viateur d'Otterburne le 6 octobre.

Un groupe de dames se réunissaient pour la réunion inaugurale d'une nouvelle section de la LFC. Pour la cérémonie de circonstance, on retrouvait, en plus, plusieurs membres de l'exécutif diocésain de la Ligue.

Au sein du nouvel exécutif siègent les personnes suivantes: Louisa Gagnon (présidente), Paulette La Roche-Carrière (1ère vice-présidente), Lise Roy (2e vice-présidente), Lorraine Roy (3e vice-présidente), Claire La Roche (secrétaire), Doris Morin (trésorière), Laval Cloutier (aumônier).



Dans la photo, on remarque les premières officières élues: Doris Morin, trésorière; Paulette Carrière, 1ère vice-présidente; Lorraine Roy, 3e vice-présidente; Louisa Gagnon, présidente; Lise Roy, 2e vice-présidente; Claire Laroche, secrétaire; et l'aumônier, l'abbé Laval Cloutier, curé de la paroisse.

La présidente élue Louisa Gagnon

Dix questions avant d'acquérir un REER

- *Le budget familial permet-il d'investir une telle somme à très long terme?*
- *En cas de besoin, faudra-t-il recourir à cet argent?*
- *Sera-t-il alors aisément disponible? Y a-t-il des frais de "retrait prématuré"?*
- *Quels sont les frais d'acquisition?*
- *Quels sont les coûts réclamés pour la gestion sur une base annuelle?*
- *Quels seront les frais de transfert? Y a-t-il des frais de fermeture?*
- *Ne serait-il pas plus avantageux d'investir dans le Régime d'épargne enregistré de retraite (REER) du conjoint?*
- *Vaut-il mieux que le capital soit protégé (compte d'épargne-retraite, certificats de dépôts...) ou faut-il viser l'accroissement de ce capital (fonds mutuels,...)?*
- *À quel moment au cours de l'année seront versés les intérêts? Sont-ils capitalisés?*
- *Quel est le délai demandé pour le retrait des fonds?*
- *Quelle est la sécurité de cette institution financière? Les organismes d'assurance-dépôts n'accordent qu'une protection limitée?*

Élections: il faudra que l'Esprit Saint s'en mêle!

Il y aura des élections scolaires dans le quartier 5 (le quartier 5 regroupe les communautés de Marchand, Woodridge, La Broquerie, Saint-Labre et Sandilands).

Deux candidats sont en lice: Roland Gauthier et Germain Sicotte, tous deux de La Broquerie. J'ai eu l'occasion de rencontrer les deux candidats pour recueillir un peu leurs positions vis-a-vis le poste qu'ils convoitent.

Pour M. Sicotte, le geste de poser sa candidature est tout à fait naturelle étant donné le fait qu'il y a neufs profs dans sa famill immédiate. "On ne se rencntre jamais sans que la discussion tourne à l'édcation."

Une préoccupation importante pour lui, c'est l'égalité d'opportunités pour tous les élèves, y compris les infirmes et les handicapés. Il importe avant tout pour lui d'ouvrir la communication entre professeurs, commissaires, parents et contribuables. Il y a un manque présentement. M. Sicotte est marié et père de deux enfants.

Roland Gauthier est aussi marié et père de quatre enfants. Pour lui, il est primordial de pouvoir prendre des décisions fondées sur un bon jugement, mais il est absolument essentiel de consulter et de consulter tout le monde.

Il importe de parler clairement et franchement, "dire les choses comme je les vois". Mais devant chaque décision, il ne faut pas oublier les enfants: "C'est eux autres qui vont nous remplacer. Il leur faut une bonne base."

Le quartier 5 compte trois petites écoles et sur ce point les deux candidats s'accordent à dire qu'il faut les maintenir. Pour Roland Gauthier, "Si on a des petites écoles qui marchent, gardons-les! Même si ça coûte un peu plus cher. Ce sont les enfants qui comptent."

Quant à M. Sicotte, il pointe du doigt l'école secondaire et l'école de Woodridge qui sont le plus en danger et precise qu'il faudra mettre un effort spécial pour les preserver.

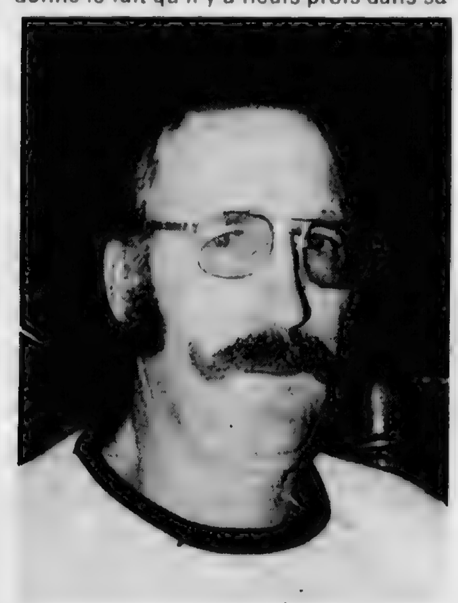
Les deux candidats en somme trouvent la situation scolaire bonne dans le quartier et se disent d'avis qu'il faut la préserver.

Question primordiale: les taxes scolaires. Là aussi, les deux se rejoignent. Il faudra tenter d'obtenir le plus possible pour les $, mais il est difficile d'envisager une baisse de taxes dans le moment sans compromettre sérieusement la qualité de l'éducation.

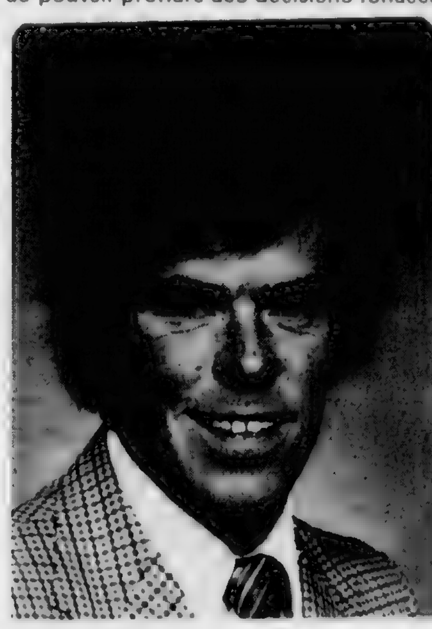
Au niveau divisionnaire, Roland Gauthier insiste que, pour lui, les intérêts des gens du quartier 5 doivent passer en premier. M. Sicotte, tant qu'à lui, s'en prendra à l'utilisation du huis-clos par la commission scolaire, huis-clos dont, selon lui, on a abusé. "Même les questions de négociations devraient être faites en réunions ouvertes - c'est l'argent des contribuables."

D'où viendra leur appui en élection? Les deux m'ont repondu: de tout le monde! Décidément faudra que l'Esprit Saint s'en mele.

Rino OUELLET



Roland Gauthier: "La qualité de l'éducation. Ce sont les enfants qui comptent."



Germain Sicotte: "Promouvoir la meilleure éducation possible pour tous nos enfants."

Pourquoi autant de réussites de taille?

L'école secondaire a fêté sa soirée du mérite en conjonction avec sa soirée d'information, le 22 septembre.

L'effort et la participation des étudiants dans les domaines académique, sportif et culturel pour l'an dernier.

En académique, Lise Cyr a remporté le trophée pour la 9e, Corrine Durand pour la 10e, Colette Connelly pour la 11e et Nicole Nadeau pour la 12e.

Dans le domaine sportif, Michel Tétrault et Nicole Normandeau ont été reconnus comes les meilleurs athlètes et on a décerné à Denis Balcaen et Claire Nadeau des trophees pour le meilleur esprit sportif.

Sur le plan participation culturelle, au delà de 95 pour cent des élèves ont reçu un ou des certificats de participation aux activees de l'école. Ce qui explique qu'une si petite ecole reussisse si souvent des accomplissements de taille.

Voilà un autre événement centenaire

Vous voulez revivre des moments précieux de La Broquerie? Eh bien, le comité des fêtes du centenaire vous en offre un autre: une soirée théâtrale. Et pas du n'importe quoi!

Ce sera une composition locale du premier au dernier mot. Je vous en donne un avant-goût. D'abord en primeur, une pièce d'Yvonne Mireault intitulée "La petite école". Mme Mireault nous fera revivre des expériences scolaires de l'année 1898.

Il y aura aussi trois saynètes. La visite paroissiale, une création de Gertrude Dubé, qui relate une tournée de l'abbé Roy chez ses ouailles vers les 1950. Marie-Josephe Fisette, elle, a voulu mettre en scène une situation embarrassante pour les "flos" de La Broquerie, c'est La grande demande. Enfin, une création conjointe de Liliane Normandeau, Annette Verrier et Janine Brindle relate l'Arrivée des Soeurs Grises à La Broquerie.

D'ailleurs, la soirée est justement dédiée aux Soeurs Grises qui ont vu grandir La Broquerie et Sr Létourneau, la mère générale, sera de la fête.

On se souviendra des autres manifestations du genre qui ont dû laisser les convives dehors dans "les pleurs et les grincements de dents". Il est conseillé de faire vite et réserver les plus tôt possible (consulter le Papier de Chez-Nous pour les numéros de téléphone). Les billets se vendent à 5$00.

C'est dimanche le 23 octobre à l'école secondaire. Il y aura deux représentations: la première à 14h00 et la deuxième à 20h00. Faut s'y rendre tout d'une pièce.

Rino OUELLET

Calendrier

Le comité de patin artistique organise une vente de pâtisseries le dimanche 16 octobre après les deux messes.

Mercredi 19 octobre: Inscription pour le patin artistique au Gymnase de l'école Saint-Joachim, de 16h00 à 20h00. Il y aura en même temps, vente de patins et d'équipement de hockey usagés.

Les dindes pour payer

On vient de renover l'église de Marchand et il semble bien que ce sont les dindes qui "paieront pour".

Les résidents de Marchand nous invitent en effet à un souper à la dinde le dimanche 16 octobre à la salle de Marchand. Les heures d'ouverture sont de 16h00 à 20h00. Le coût est de 6$00 pour adultes, 3$00 pour enfants de 12 ans et moins et rien pour les jeunes de 6 ans ou moins.

Saint-Pierre

Calendrier

Le souper annuel des Chevaliers de Colomb aura lieu au centre récréatif de Saint-Pierre-Jolys le dimanche 30 octobre: "Rôti de boeuf" Jean-Paul! Les recettes sont entièrement au profit du Centre récréatif.

REPÈRES

Fonds pour l'avortement

Les fonds versés pour les services d'avortements thérapeutiques seront doublés. Cette augmentation permettra d'effectuer 1 000 avortements de plus par année. Toutefois, l'expansion de ces services dépendra de la demande et du nombre du personnel qualifié disponible.

Par ailleurs, le Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba revise actuellement sa décision prise lors de sa dernière réunion qui consistait à permettre des avortements dans les cliniques. Soulignons que le code criminel interdit les avortements, ailleurs que dans les hôpitaux.

ÉLECTIONS

DIVISION SCOLAIRE RIVIÈRE SEINE No 14

Il est porté à la connaissance du public par les présentes que les électeurs seront appelés à élire des commissaires des écoles pour la Division scolaire Rivière Seine No 14, parmi les candidats suivants qui ont été dûment désignés.

Quartier Un: trois à élire

George Bergen - 150, Dorge Drive, Winnipeg, Manitoba
Wendy Bloomfield - 171, Houde Drive, Winnipeg, Manitoba
Robert Goossen - La Salle, Manitoba
Kenneth John Hildebrand - 844, avenue de l'Église, Saint-Norbert, Manitoba
Ronald Lagacé - La Salle, Manitoba
Roland Lavallée - Boîte 26, La Salle, Manitoba
Shirley E. Loewen - 124, rue St-Pierre, Winnipeg, Manitoba

Quartier Deux: un à élire

Gérard Kooiman - Boîte 104, Ile-des-Chênes, Manitoba
Lewis Layman - Saint-Adolphe, Manitoba
Louise Pfitzner - Boîte 368, Saint-Adolphe, Manitoba

Quartier Trois: deux à élire

Lorraine J. Boone - River Lot 89, Lorette, Manitoba
Michèle Lagimodière-Gagnon - 610, River Drive, Lorette, Manitoba
Gilles Roch - 615, chemin Dawson, Lorette, Manitoba
Jacques J. Trudeau - Boîte 333, Ile-des-Chênes, Manitoba

Quartier Quatre: deux à élire

Gilles Gagnon - 340, rue Centrale, Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba
Gilles Saindon - Richer, Manitoba
Benjamin A. Sveinson - Lot 23, Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba

Quartier Cinq: un à élire

Roland Gauthier - La Broquerie, Manitoba
Germain G. Sicotte - La Broquerie, Manitoba

JOUR DU SCRUTIN

Le jour de scrutin pour l'élection des commissaires des écoles sera le mercredi 26 octobre 1983, de 8h00 à 20h00 à:

Quartier Un:
P.S.D. #2102, 2109B, 2103A, 2103B, 2104B, 2104A, 2108A, 2108B
#2109A - l'école Parc La Salle, 190, Houde Drive
P.S.D. #2101, 2106 - l'école de St. Norbert, 870, avenue Sainte-Thérèse
P.S.D. #2105A, 2105B, 2107 - St. Norbert Lodge, 60, Saint-Pierre Street
Scrutin préliminaire pour les scrutins susdit se maintiendra à l'école Pembina Crescent, 1551, Pembina Highway
P.S.D. #1 - La Salle Parish Hall
P.S.D. #2 - Glenlea Research Station
P.S.D. #4 - St. Joseph Social Club, Lot 49, Red River Drive

Quartier Deux:
P.S.D. #3 - l'école de St. Adolphe
P.S.D. #5 - l'école d'Ile-des-Chênes

Quartier Trois:
P.S.D. #6 - l'école Dawson Trail (l'élémentaire de Lorette)

Quartier Quatre:
P.S.D. #7 - Villa Youville
P.S.D. #8 - Villa Youville
P.S.D. #9 - Centre récréatif Sainte-Geneviève
P.S.D. #10 - l'école de Richer

Quartier Cinq:
P.S.D. #11 - l'École élémentaire de La Broquerie (Saint-Joachim)
P.S.D. #12 - Chamber of Commerce Building, Marchand
P.S.D. #13 - Sandilands - la résidence de Nick Lupky
P.S.D. #14 - Saint-Labre - la résidence de Louis Yvon
P.S.D. #15 - l'école de Woodridge

Scrutin préliminaire: Pour la commodité des personnes qui sont habilitées à voter dans cette élection de commissaires d'écoles pour la Division scolaire de la Seine No 14.

a) qui pensent ne pas pouvoir voter le jour du scrutin en raison d'absence ou pour toute autre raison; ou

b) qui sont atteintes d'une infirmité physique; un bureau de vote par anticipation sera ouvert le vendredi 21 octobre, le samedi 22 octobre et lundi le 24 octobre 1983, entre 17h00 et 21h00 **au bureau de la Division, 192, avenue Centrale, à Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba.**

Demande de vote par courrier

Tout électeur qui, à cause d'une incapacité physique, ne peut se rendre en personne au bureau de vote le jour du scrutin ni les jours du scrutin préliminaire, pour exercer sont droit de vote, pourra voter par courrier à condition d'en faire la demande par écrit, **au moins sept jours avant le jour du scrutin**, à la Directrice du Scrutin, Division de la Rivière Seine No 14, rue Centrale, Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba.

Fait à Sainte-Anne-des-Chênes, au Manitoba, ce 7e jour d'octobre 1983.

Rose R. Blom
Directrice du Scrutin
Division scolaire de la Rivière Seine No 14

Des anniversaires dans la bonne humeur

La veillée mensuelle d'anniversaire de naissances des membres du Club d'âge d'or au Centre Ritchot avait lieu le 30 septembre.

Calendrier

Le 17 octobre: Assemblée LFC à 20h00, précédée du chapelet et de la messe, à 19h15.

Le 19 octobre: Assemblée des directeurs du Club Amical au Centre Ritchot.

Les élus du jour furent: George et Jeanne Bernuy, Louis Labarre, Charles Brodeur, François Le Gal et Auguste Lagassé. Il y eut le tirage Mini-Loto qui fut gagné par M. Sinclair, et le tirage d'un cadre, don de Lucia Robert, gagné par Claire Brodeur.

Un don a été fait au Club Amical - un tableau de "petits points" fait par Marie-Louise Carrière. Il est accroché dans la grande salle de réception.

Edmée LE GAL
Denise HANCOX



Venez à la caisse

Pour souligner la Semaine nationale de coopération, du 17 au 22 octobre, la Caisse populaire de Saint-Adolphe invite tous les membres et non-membres à venir visiter le local, à se familiariser avec les services, ou tout simplement pour discuter d'affaires financières, en prenant une tasse de café.

Otterburne

Amateurs de curling, soyez prêts

Au curling, samedi dernier, on retrouvait une vingtaine de volontaires qui oeuvraient à la mise en place d'un système pour glace artificielle.

Certains creusaient des tranchés, d'autres coupaient et installaient des tuyaux de drainage, d'autres recouvraient ces tuyaux. D'autres encore faisaient-ils le nivelage de la surface, d'autres arpentaient. Chacun avait sa besogne, personne ne s'ennuyait. Ça marchait rondement!

Si bien qu'on prévoit ouvrir la saison de curling le 1er décembre cette année. Alors si vous êtes amateur de curling, soyez aux aguets, soyez prêts à relever les défis lancés lors des nombreux bonspiels qui se dérouleront cet hiver au curling d'Otterburne.

Et toujours dans le domaine des activités, c'est un rappel que les syndics de la paroisse vous font.

Et oui, c'est dimanche 16 octobre que le souper annuel d'automne de la paroisse Saint-Viateur d'Otterburne sera servi. Le tout se déroulera à la salle du curling, entre 16h00 et 19h00, aux prix de 5$50 pour adultes et de 3$ pour enfants de 5 à 12 ans.

Nul doute que ce festin saura vous piquer l'appétit au point où vous voudrez à tout prix vous procurer le livre de recettes de la paroisse qui paraîtra bientôt.

Pierre S. BEAUDOIN

mots croisés

PROBLEME 5604

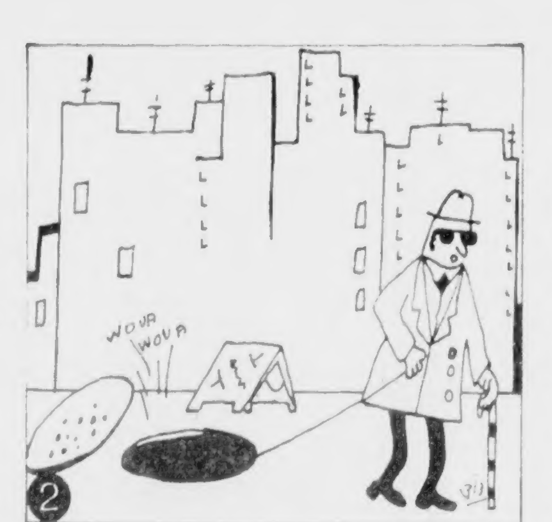
HORIZONTALEMENT

1–Genre de lichens qui fournit l'orseille. – Averse soudaine.
2–Force, courage. – Copain.
3–Tourna. – Montagne de la Grèce.
4–Promptement. – Sa Sainteté.
5–Faiblement.
6–Eminence. – Etat de ce qui a été limé.
7–Six. – Esquivé. – Jamais.
8–Pays. – Economiste et homme politique italien (né en 1874).
9–Exprime la totalité. – Exister.
10–Dans. – Chimiste belge. – Conseil de la reine.
11–Ainsi. – Du verbe rire. – Qui fait paître les animaux.
12–Vont ci et là. – Connais.

VERTICALEMENT

1–Sorte de redingote un peu longue (pl.).
2–Prén. masc. – Moquerie, risée.
3–Action, manière de cirer. – Article. – Dans croire.
4–Oublis, erreurs.
5–Parcouru des yeux. – Inf. – Individu.
6–Article. – Mince, grêle, menu. – Dép. de France.
7–Art. contracté. – Attachement mutuel (pl.).
8–Peu souvent.
9–Soigné. – Du verbe armer.
10–Marque le dégoût. – Percé. – Poss.
11–Petit prophète. – Fin (Anglais). – Eclat de voix.
12–Ouvrage de fils entrelacés. – Vrilles de certaines plantes.

jouez avec nous



Trouvez les 7 erreurs

mots cachés

7 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	I	V	R	E	S	E	S	R	E	V	A	R	T	E
2	T	R	E	V	E	V	E	L	C	C	I	T	E	N	T
3	R	S	E	R	A	T	U	R	E	A	R	R	N	O	R
4	A	M	I	C	A	U	X	O	P	R	E	O	A	R	E
5	I	O	T	I	A	V	U	O	R	T	I	I	R	I	P
6	N	O	I	T	A	T	C	A	R	T	C	O	U	T	E
7	E	C	A	R	I	R	A	S	A	C	R	C	P	O	R
8	R	C	R	A	A	C	R	N	A	T	U	R	E	L	M
9	A	A	E	C	A	N	R	O	V	A	E	E	R	O	I
10	I	S	C	A	T	E	E	T	E	L	L	V	M	T	S
11	E	I	N	S	T	R	F	O	R	E	L	A	E	E	S
12	N	O	O	S	E	O	O	I	S	M	E	I	T	R	I
13	T	N	N	E	S	N	U	R	E	E	S	S	T	I	O
14	D	O	N	R	T	T	R	E	S	N	I	O	R	E	N
15	C	R	A	N	E	S	S	S	I	T	E	N	E	S	S

Annoncerait
amicaux
atteste
averses

Carrefours
consternation
coûte
crevaison
crâne
cruelles

Lotiront
loteries

Naturel

noires
notoires

Occasion

Permettre
permission
perte

Rature
riras

Servir
site

Tares

totalement
trace
tracasser
traînerait
tractation
traverse
trêve
trôneront
trop

trouve
trouvai

Vélocité
vire

PARADIS

PROBLEME 5604

"UN RAPPEL"

LA FONDATION RADIO SAINT-BONIFACE INC. est une organisation fiduciaire, sans but lucratif, qui prévoit l'administration de fonds variés, dont les revenus sont destinés aux oeuvres religieuses, charitables et éducationnelles. Ces revenus peuvent être distribués sous formes de dons, de cadeaux, de bourses, à des associations, à des corporations, à des étudiants, et à toute autre personne ou organisme dont le but principal est de poursuivre des études, faire des recherches ou tout autre travail s'y rattachant, en vue de promouvoir l'épanouissmentou le développement de la langue et de la culture françaises dans la province du Manitoba. -- Sans toutefois y imposer des restrictions, la Fondation désire orienter ces études et ces recherches, du moins en partie, vers les communications humaines sous tous ces aspects.

Toute personne, société ou association désireuse de recevoir un appui financier est priée de se procurer une formule d'aide financière en écrivant à:

La Fondation Radio Saint-Boniface Inc.
Case Postale 102
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Les demandes reçues, **jusqu'au 25 octobre 1983**, et accompagnées de la formule d'usage, seront étudiées par le Comité des Bourses et jugées selon leurs mérites.

Zelia COURCELLES

Après une longue maladie, le mardi 27 septembre est décédée, à l'hôpital de Sainte-Anne, Zelia Courcelles, âgée de 83 ans, épouse de Télesphore Courcelles, de Sainte-Agathe, Manitoba.

En plus de son mari, Telesphore, Zelia Courcelles laisse dans le deuil c'est six fils: Léon et son épouse Thérèse, Raymond, Noël, Roger et son épouse Lucille, tous de Sainte-Agathe; Denis et son épouse Florence, Rosaire et son épouse Anita, tous de Winnipeg. Quatre filles: Solange Verrier et son époux Eugène, Simone Freynet et son époux Aimé, tous de La Broquerie; Noëlla Simardd et son époux Denis de Sainte-Anne-des-Chênes; et Aurore de Sainte-Agathe. 36 petits-enfants, 35 arrière-petits-enfants; deux frères: Edouard Beaudette et son épouse Rose-Marie de Saint-Jean-Baptiste et Aimé de Saint-Boniface.

Elle fut prédécédée par une petite-enfant Michelle en 1981 et un frère, une soeur et 5 demi-frères.

Les prières furent récitées en l'église de Sainte-Agathe à 10h00 vendredi le 30 septembre suivies de la messe de Résurrection à 10h30.

L'abbé Damphousse était le célébrant assisté de l'abbé Lucien Roy. Les servants étaient: Philippe et Michel Verrier, petits-fils; Lucille Verrier, petite-fille; et Aurèle et Ronald Courcelles, petits-cousins de la défunte. Denis Verrier agissait comme lecteur. Les porteurs étaient: André et Normand Courcelles, Gaétan Freynet, Richard Simard, Roland Verrier, tous des petits-fils; et Marcien Duval, un filleul.

La chorale était dirigée par Alice Alarie et Marie-Thérèse Fenez touchait l'orgue. Les offrandes furent ramassées par une filleule Lynne Simard, une petite-fille Madeleine Verrier et deux nièces Emilienne Robidoux et Yvonne Courcelles.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Sainte-Agathe. La direction des funérailles fut confiée au Salon mortuaire Green acres.

REMERCIEMENTS

M. Télesphore Courcelles et la famille désirent exprimer leur profonde reconnaissance à tous les parents, amis (pour leur témoignage de sympathie) pour leur assistance aux funérailles, cartes offrandes de messes, prières, fleurs ou pour toutes autres marques de sympathie.

Sincères remerciements au célébrant l'abbé Damphousse, au concélébrant l'abbé Lucien Roy, aux huissiers, servants, lecteur, porteurs, celles qui ont ramassé les offrandes, la chorale et l'organiste.

Un merci spécial aux médecins et au personnel de l'Hôpital de Sainte-Anne, à l'aumonier, Mme Elaine Huberdeau et M. Léon Dorge pour leur dévouement, aux dames de la paroisse pour le goûter et le salon mortuaire Green Acres.

Marie-Rose ROUGEAU

Le 28 août, après une longue maladie et beaucoup de souffrance, Marie-Rose Rougeau rendait son âme à Dieu, à l'hôpital de New West Minister en Colombie Britannique.

Elle laisse dans le deuil son époux Jean; cinq enfants, dont trois fils, Maurice, Robert et Guy et deux filles, Mme Dolores Moore et Susan; sept petits-enfants; ainsi que trois frères et quatre soeurs: Étienne, Urbain et Roger, tous en Colombie; Hélène Simard, de Saint-Boniface, Hortense, Mme Cliff Yaeiw de Clear Water, Thérèse, Mme Metro Yaeiw de Surrey, Lorraine Yaeiw de Cloverdale.

Les prières ont eu lieu mardi le 30 août, à 7h30, en l'église Notre-Dame-de-Fatima, 747, avenue Alderson, Toquitlam. La messe de funérailles a été célébrée le mercredi 31 août, à 10h00, par le père P. Herdon.

Les porteurs étaient tous des neveux de la défunte: Pierre, Paul et Léo Rougeau, Laurent Gosselin, Steve et Michael Yaeiw.

La Chapel Columbia était en charge des arrangements.

Repose-toi notre bonne petite soeur.

Louis GIRARDIN

Lundi le 1er septembre 1983 est décédé, à Gravelbourg au Foyer d'Youville, Louis Girardin. Il était âgé de 90 ans et onze mois.

Né le 2 octobre 1892 à Saint-Pierre et Miquelon, Louis vint s'installer dans l'Ouest en 1909 à Dunrea, Manitoba, ensuite en Saskatchewan à Meyronne en 1919.

Il épousait, le 3 novembre 1920, Yvonne Loutrel-Dugas. Il cultiva sa terre aux environs de Meyronne jusqu'en 1949, année où il se retira avec sa femme au village de Meyronne et continua à se dévouer pour la paroisse et la francophonie.

Après quelques années passées à Pontex, La Broquerie et Gravelbourg, il fut admis au Foyer d'Youville en 1968, où il y demeura jusqu'à sa mort.

Il laisse dans le deuil: Marie Madeleine Dugas-Balcaen de Saint-Boniface, Guy et son épouse Marcelle de Pontex, Raymond et son épouse Noëlla de Gravelbourg, un gendre Gaston Ste-Marie de Montréal, un frère Joseph et son épouse Irène de Régina, une soeur Elisa et son époux David Fortier de Saint-Boniface; 27 petits-enfants, 59 arrière-petits-enfants, 12 neveux et nièces, ainsi que de nombreux cousins et cousines.

Les funérailles ont eu lieu en la Cathédrale Notre-Dame de Gravelbourg, le lundi 5 septembre dernier, célébrées par l'abbé Roger Ducharme.

Les concélébrants étaient: abbé Raymond Carignau, curé de Gravelbourg; Rév. père Armand Joyal, o.m.i.; abbé Roger Lemieux, curé de Laflèche; Rév. père Gérard Nogue, o.m.i.; abbé Fernand Ducharme, curé de Swift Current; abbé Raoul Gauthier de Gravelbourg et abbé Richard Larrivière.

L'organiste: Mme Léona Therens-Bourgeois; solistes: Mme Rita Lemay et M. Marcel Moor.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Notre-Dame-de-Lourdes de Meyronne.

L'ont précédé dans la tombe, outre son épouse décédée en 1972, le Dr Jules Marie Dugas, décédé en 1943, l'abbé Dominique Dugas, décédé en 1966 et une fille Marie-Josèphe, décédée à Montréal en 1967, un petit-fils, Dominique Girardin, décédé en 1980.

La famille tient à remercier parents et amis pour toutes les marques de sympathies dont elle fut l'objet, ainsi que le personnel du Foyer d'Youville, le Rév. père Joyal, o.m.i., les Soeurs Grises, les religieuses de Jésus-Marie, l'abbé Raynald Carignau et le Dr Dad.



Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

notice : decision

Décision CRTC 83-712; CBC; **Brandon (Manitoba)**. À la suite d'une audience publique tenue à Winnipeg le 19 avril 1983, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de radiodiffusion de CBWS-FM Brandon, du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1986, aux conditions de licence stipulées dans la licence qui sera délivrée. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que celui de la licence d'autres stations radiophoniques de la région. Décision CRTC 83-713; *Société Radio-Canada*; Winnipeg (Manitoba). À la suite d'une audience publique tenue à Winnipeg le 19 avril 1983, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de radio-diffusion de CBW-FM Winnipeg, du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1986, aux conditions de licence stipulées dans la licence qui sera délivrée. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que celui de la licence d'autres stations radiophoniques de la région. Décision CRTC 83-714; **Armadale Communications Ltd.**; Winnipeg (Manitoba). À la suite d'une audience publique tenue à Winnipeg le 19 avril 1983, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de radiodiffusion de CKWG-FM Winnipeg, du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1986, aux conditions de licence stipulées dans la licence qui sera délivrée. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que celui de la licence d'autres stations radiophoniques de la région. Le Conseil est convaincu que la titulaire a respecté en grande partie les engagements contenus dans sa promesse de réalisation et il constate que CKWG-FM est allée au-delà de ses engagements en ce qui a trait aux émissions de créations orales et notamment pour le matériel des catégories "d'enrichissement". Le Conseil incite la titulaire à continuer ses efforts en ce sens.

Canadä

REMERCIEMENTS

M. et Mme F. X. Chaput, Roger Vandel et les membres de la famille remercient sincèrement les parents et amis qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de Pierrette, soit par offrandes de messes, de prières, tributs floraux, messages de condoléances, par leur assistance aux prières et aux funérailles où de toute autre façon à l'occasion de leur dure épreuve.

Merci à l'abbé Marcel Chaput qui dirigea les prières au salon funéraire, aux célébrants, le père André Lassande, c.s.s.r., et le Père Roland Chaput, o.m.i., et aux porteurs. Merci à l'organiste et aux membres de la chorale.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

PIPE LINE INTERPROVINCIAL LIMITÉE—DROITS

L'Office national de l'énergie entendra en audience la requête présentée par la société Pipe Line Interprovincial Limitée en vue de l'obtention d'ordonnances aux termes de la Partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie, établissant des droits justes et raisonnables que l'Interprovincial pourra exiger pour le transport du pétrole brut et d'autres hydrocarbures liquides et en vue de l'obtention d'autres ordonnances qui permettront à l'Interprovincial de déposer un tarif contenant des droits justes et raisonnables. L'audience commencera à 9h30, mardi, le 15 novembre 1983, dans la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, Edifice Trebla, 473, rue Albert, Ottawa (Ontario).

L'audience sera publique et aura lieu afin d'obtenir des renseignements et d'entendre les opinions pertinentes des parties, organismes, sociétés et groupes intéressés.

Toute partie qui a l'intention d'intervenir doit écrire ou envoyer un télex aussitôt que possible au Secrétaire de l'Office afin d'obtenir un exemplaire de l'ordonnance n° RH-3-83 (en français ou en anglais) qui établit la procédure d'intervention et les lieux où l'on peut consulter des exemplaires de la requête. La date limite de dépôt des interventions auprès de l'Office est le 24 octobre 1983.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec les services d'information de l'Office au numéro (613) 593-6936.

FAIT à Ottawa, le 26 septembre 1983.

Le Secrétaire
G. Yorke Slader
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
No du télex: 053-3791

Une force économique qui nous appartient...
... la coopération

La Coopérative Saint-Léon Ltée

- spécialiste en construction
- consommation
- quincaillerie
- engrais chimique
- produits pétroliers

Gérant général: Raynald Labossière

La Coopérative de Saint-Joseph

- consommation
- engrais
- herbicides
- produits pétroliers
- alimentation pour animaux

Gérante: Hélène Brais

La Coopérative de Lorette

- consommation
- quincaillerie
- électro-ménager

Gérante: Laurette Durand

L'entreprise coopérative se distingue des autres formes d'entreprises par trois traits caractéristiques:

- *la participation à la propriété:* le propriétaire usager
- *la participation au pouvoir:* l'orientation et le contrôle démocratique de la gestion
- *la participation aux résultats:* la répartition équitable des bénéfices proportionnellement aux activités économiques.

L'entreprise coopérative: une solution originale à certains déséquilibres de notre économie.

Les achats chez nous pierre d'assise d'une région plus prospère.

